Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 60 (1924)

Heft: 21-22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXme ANNÉE
Nos 21 et 22

13 SEPTEMBRE
1924

L'ÉDUCATEUR

DIEU HUMANITÉ PATRIE

SOMMAIRE : Compte rendu du XXIe Congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande : *Conférence de M.* Paul Lapie : *La réforme récente de l'enseignement primaire français* (fin).— *Visites à la Société des Nations et au Bureau international du Travail.* — *Banquets.* — *Cours de chant.* — *Soirée familière et excursion au lac d'Annecy.*

XXIe CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Genève, 10-13 juillet 1924.

Compte rendu publié sous la direction de Robert Dottrens, directeur d'écoles à Genève, Secrétaire général du Congrès. (Suite et fin.)[1]

CONFÉRENCE DE M. PAUL LAPIE

Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à Paris. (Suite [2].)

Le mot « travail manuel » a pris dans le langage pédagogique français un sens plus restreint que celui que vous lui donnez. Ce matin, tout au moins, j'ai entendu employer ce terme dans un sens extrêmement large, puisqu'on appelait « travail manuel » tout travail intellectuel dans lequel la main peut jouer le rôle de collaboratrice. Chez nous, en France, nous réservons exclusivement ce terme à la fabrication des objets. Cette définition s'applique même à la couture, car nous avons recommandé dans nos instructions récentes d'intéresser les jeunes filles à la couture en leur faisant faire plutôt des objets utiles et complets que de ces travaux qu'on appelle éducatifs et qui consistent à faire des points sur une pièce sans que cette pièce serve à rien. Je ne sais pas si vous avez cette pratique dans les écoles suisses, mais en France les maîtresses de couture usaient de ce qu'on appelait « la pièce ». C'était un morceau d'étoffe sur lequel on faisait toute espèce de coutures, mais la pièce elle-même ne servait à rien. C'était un peu comme les prisonniers anglais que l'on condamnait à tourner une manivelle qui n'entraînait rien. Il paraît qu'il n'y a pas de supplice plus affreux. Or, en France, la couture ne répondait à rien d'utile et c'était pour les élèves un véritable supplice. Nous avons donc recommandé de faire des travaux utilisables immédiatement, plutôt que des travaux sans

[1] Voir *Bulletin corporatif* de la S. P. R. du 2 août et *Educateur* des 2, 16, 23 août et 6 septembre 1924. Le présent numéro est le troisième et dernier des numéros *doubles* (32 pages) et **supplémentaires** que le Bureau de la Société pédagogique romande a décidé de consacrer au compte rendu du Congrès de Genève.

[2] Voir *Educateur* du 6 septembre.

utilité directe. Nous appelons donc « travail manuel » le travail qui aboutit à la fabrication d'un objet. Quand on a fait un cube pour étudier sur ce cube en carton les surfaces géométriques, on a fait du travail manuel tout en étudiant la géométrie d'une manière active, en fabriquant soi-même l'objet qu'on a mesuré. On saisit ainsi la vérité géométrique au sens étymologique du mot ; on la tient dans sa main, on la comprend mieux.

Il en est de même dans l'enseignement des sciences physiques et naturelles. Nous préconisons la classe-promenade. Là l'enfant pourra voir les objets et les êtres qu'il a à étudier. Mais non seulement nous recommandons la classe-promenade, l'observation, mais nous recommandons déjà à l'école primaire un commencement d'expérimentation, des exercices où l'enfant se met lui-même au travail pour produire le phénomène qu'il a à observer. Je sais bien que l'on éprouve pour arriver à ce résultat pas mal de résistance et de difficulté. Cependant, je me rappelle avoir vu, même dans une école maternelle, c'est-à-dire dans une école où les élèves n'avaient pas six ans, des enfants se livrer à des expérimentations. Ah ! j'en conviens, c'étaient des expérimentations très simples. L'expérience consistait à mettre de l'huile dans de l'eau. Mais il y a une grande différence entre verser de l'huile dans de l'eau dans un verre devant des enfants qui regardent et faire faire l'opération par l'enfant lui-même qui voit se produire, par le fait même de son action, le phénomène qu'il a à observer. Il l'intéresse beaucoup plus et il est retenu plus aisément dans sa mémoire.

Des expériences aussi simples que celles-là peuvent être faites dans les écoles primaires et nous avons recommandé l'emploi de cette méthode.

C'est à ce propos, Mesdames et Messieurs, que je me permettrai d'intervenir dans la discussion qui avait lieu ce matin. Vous hésitiez sur la question de savoir si l'emploi de cette méthode active nécessiterait une transformation de l'installation des écoles. Je crois que si par l'enseignement actif quelque chose doit être transformé dans les écoles primaires, ce sera avant tout la chaire du maître, car elle disparaîtra. Je ne vois pas bien dans une école où tout sera en action, la chaire où le maître restera immobile. Le maître lui-même, dans l'école que nous concevons, sera plus actif que les élèves ; il sera partout, il surveillera ce que fait chacun, soit au point de vue mathématique, soit à d'autres points de vue ; il ne restera pas sur sa chaise. Et, à la place de sa chaire, il y aura une table sur laquelle seront placés non seulement les objets à observer, mais encore de petits appareils destinés à des expériences. Ce serait là une transformation légère, mais symptomatique pour les écoles élémentaires. Je suis persuadé que le magister se tenant derrière sa chaire comme un professeur d'Université doit disparaître de nos écoles élémentaires ; le maître doit se mettre aujourd'hui à la portée de l'enfant, surveiller de près son activité, être derrière lui pour contrôler les actes qu'il accomplit ; à l'ancienne place du maître doit se trouver la table non seulement d'observation, mais d'expérimentation.

Si de l'enseignement des sciences nous passons à l'enseignement du français, là encore, nous recommandons la méthode active et la liberté. Cette liberté, à mon sens, doit résider tout d'abord, dans le choix des sujets. Nous avons fait en 1909 une réforme de l'enseignement du dessin, réforme qui nous a donné d'excellents résultats. Cette réforme a consisté justement dans le fait que nous

laissions, dans certaines occasions, l'enfant libre de choisir le sujet de ses dessins. J'ai toujours regretté que dans l'enseignement de la langue française on n'ait pas utilisé cette méthode qui a donné de si bons résultats dans l'enseignement du dessin. Pourquoi ne laisserait-on pas à l'enfant le choix d'un sujet de composition ? Même si vous connaissez admirablement le niveau intellectuel de vos élèves, vous pouvez être certain que dans une classe, vous ne pouvez pas choisir un sujet qui plaise à la majorité d'entre eux. Il y a trop de différences psychologiques entre eux et vous pour que vous puissiez les contenter. Laissez-les choisir eux-mêmes. Pourquoi ne dirait-on pas aux enfants : Nous allons rédiger le Journal de la classe et chaque semaine, tous, vous aurez à vous considérer comme des reporters ; vous m'apporterez un écho des incidents qui se seront produits soit en classe, soit même au dehors. Il y aura une sorte d'émulation entre les élèves et chacun choisira le sujet qui lui plaira davantage et auquel il sera le plus adapté. Que ce soit de cette façon ou d'une autre, je crois qu'en tout cas leur laisser la liberté de choix sera la première condition pour arriver à des résultats plus satisfaisants que ceux que nous avons obtenus jusqu'à présent.

Je vous disais tout à l'heure qu'il y avait un domaine dans lequel on devait faire une réserve quant à l'application de la méthode active. C'est celui de l'histoire. Dans des expériences qui ont fait assez de bruit, qui ont été prônées d'une manière un peu excessive à mon sens, on a essayé chez nous de transformer des écoliers en des espèces d'acteurs qui jouaient les drames de l'histoire. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il y a toujours tellement de différence entre la réalité historique vraie et cette reproduction dramatique, pseudo-dramatique faite par les enfants, que je crains qu'il ne leur reste dans l'esprit beaucoup plus d'idées fausses que de vraies à la suite de cet exercice de comédie. Que voulez-vous ; le passé est passé, nous ne pouvons pas le faire revivre et le ressusciter pleinement. L'idée de traduire l'histoire en action est une idée qui me paraît pédagogiquement fausse. Il faut se résigner à étudier le passé tel qu'il est, c'est-à-dire mort. Evidemment il faut agrémenter cette connaissance du passé par des illustrations qui donnent une image exacte des faits à étudier, mais draper les enfants dans des oripeaux où ils ont la prétention de représenter la Cour de Louis XIV, cela ne répond pas à une exacte conception de la vérité historique et pédagogique.

En revanche, il y a un domaine où l'action doit prédominer, c'est celui de la morale. Avec des enfants de 6 à 13 ans, il n'est pas du tout nécessaire, à mon avis, de supprimer toute espèce de leçon ; on peut au contraire procéder par petits exposés très simples, très courts, parlant au cœur autant qu'à l'esprit et qui peuvent avoir leur efficacité. Mais c'est surtout par la pratique, par l'action constante que l'on peut arriver à des résultats.

Et à cet égard nous recommandons dans nos instructions récentes de développer dans nos écoles le self-government. Nous entendons bien qu'il s'agit d'une autonomie scolaire limitée et restreinte. Le maître reste le maître. Mais à côté du domaine où sa magistrature doit s'exercer normalement, il y a toute une foule d'actes dans la vie scolaire qui à mon avis peuvent être laissés à la libre activité des enfants.

Nous avons dans nos écoles françaises une foule de petites sociétés ; les enfants font partie de mutualités scolaires, d'œuvres pour les pupilles de l'école et de la nation (orphelins de guerre) ; on a développé depuis quelque temps des sociétés d'hygiène qui se constituent uniquement pour entretenir des habitudes d'hygiène dans la classe, veiller à la propreté des locaux, du matériel, etc. Il y en a d'autres, il y a une foule de sociétés de ce genre qui se sont constituées. Pourquoi ne pas donner à l'enfant l'administration de ces petites sociétés ? Il y a en particulier des sociétés qui viennent de se constituer depuis 2 ou 3 ans et qu'on appelle les coopératives scolaires. Il y a déjà une trentaine de circonscriptions scolaires en France où ces coopératives se développent. Les enfants les constituent et les administrent afin d'acheter pour l'école différentes choses, des collections, des livres pour la bibliothèque et aussi pour se livrer à des œuvres de solidarité enfantine.

Vous voyez comment l'esprit de solidarité peut se développer — qu'il s'agisse de mutualités ou de coopératives scolaires — mieux que par des leçons, par la pratique, par le self-government ainsi limité et ainsi entendu.

Je vous disais que nous avions une autre condition à réaliser pour que l'activité de l'enfant produise tout son rendement, c'est qu'elle soit progressive. Eh bien, nous nous sommes efforcés aussi, dans la réforme récente de notre programme et de nos méthodes, de graduer l'enseignement mieux que nous ne l'avions fait jusqu'à présent ou, plus exactement, nous avons constaté que cette gradation des programmes qui assignait à chaque partie sa place bien déterminée, soit au cours élémentaire, soit au cours moyen, soit au cours supérieur de notre école primaire, cette gradation, dis-je, était tombée en désuétude et que par une espèce de télescopage les différents cours dans lesquels les fondateurs de notre école avaient distingué les différents âges de nos écoliers avaient pour ainsi dire pénétré l'un dans l'autre, ce qui avait abouti à une véritable confusion et à des répétitions fastidieuses pour les enfants. Voilà pourquoi nous nous sommes efforcés de procéder à une opération inverse de distension, en assignant à chaque âge de la scolarité sa tâche précise. C'est à cela que je faisais allusion en demandant que l'effort de l'enfant fût un effort progressif.

Je ne veux pas vous donner de nombreux exemples de cette méthode de progression sur laquelle nous insistons ; je prendrai simplement un des enseignements, celui de la langue française.

J'entendais ce matin discuter la question de savoir à quel moment l'enseignement de l'orthographe doit être commencé et à quel moment l'enseignement de la composition française doit être commencé. Je crois que si nous n'arrivons pas à obtenir tous les résultats que nous souhaitons dans l'enseignement de la composition française, c'est parce que nous commençons cet enseignement trop tôt. Ainsi que je vous le disais tout à l'heure, il est nécessaire, pour que l'enfant prenne plaisir à travailler, qu'il soit d'abord en possession des connaissances élémentaires qui sont les instruments indispensables pour aller plus loin. A mon avis, nous ne devrions pas commencer à enseigner la composition française tant que l'enfant n'est pas en possession d'une orthographe impeccable. Ce serait la solution du petit problème posé ce matin : doit-on se préoccuper, oui ou non, de l'orthographe lorsque l'enfant fait une composition ? Je

réponds qu'on ne devrait pas s'en préoccuper, parce que l'enfant devrait à ce moment être en possession pleine et entière de l'orthographe.

Cela supposerait tout d'abord qu'on aurait employé à apprendre l'orthographe des méthodes plus efficaces que ce n'est le cas actuellement. Et cela supposerait également que l'on commencerait plus tard aussi l'enseignement de la composition française.

Je crois que l'on devrait, dans l'enseignement du français, commencer par enseigner aux enfants l'art de faire une phrase — et je ne dis pas même une phrase : une proposition simple. Lorsqu'un enfant a en sa possession un vocabulaire suffisant et une orthographe suffisante, ne devrait-on pas lui apprendre l'art d'associer un sujet, un verbe et un complément ? Ce n'est pas si facile qu'on le pense. Il y a bien des enfants dont on a quelque peine à obtenir une phrase qui se tienne sur ses pieds.

Et puis, lorsque nous aurions appris à l'enfant à faire une phrase, — et je consacrerais un an à apprendre à faire une phrase, au moins un an, — je commencerais à apprendre à l'enfant à faire quelques lignes, un petit paragraphe de 5 ou 6 lignes. Et après, mais seulement après, je lui demanderais de traiter un sujet qui comporterait deux ou trois de ces petits paragraphes de 5 ou 6 lignes, c'est-à-dire une petite lettre très simple, une petite lettre familière dans laquelle il y a un commencement, un milieu et une fin mais qui n'a pas plus de 10 ou 15 lignes en tout. Si l'enfant, à 12 ans, savait écrire convenablement ces 10 ou 15 lignes, j'en demeurerais pleinement satisfait.

Et ce serait seulement plus tard, seulement dans ce que nous appelons en France le cours supérieur — il s'agit des enfants de 12 à 13 ans — que je demanderais un peu plus.

Vous voyez comment nous graduons l'art de la composition française très méticuleusement, de manière à obtenir que ces quelques phrases qui seraient d'abord écrites, le soient d'une manière correcte au point de vue orthographique, mais aussi correcte au point de vue grammatical, et qu'elles soient bien appropriées aux idées exprimées. Telle est l'application que nous avons faite de notre méthode progressive à l'enseignement du français dans nos écoles élémentaires.

J'aurais voulu vous montrer comment cette réforme dont j'ai esquissé les principes devant vous,nous l'avons appliquée non seulement à l'école élémentaire, mais aussi à l'école primaire supérieure, qui prend les enfants de 12 à 15 ans, et à l'école normale qui forme les maîtres et qui prend les élèves de 16 à 19 ans Mais je pense que j'ai dit l'essentiel en vous indiquant l'idée même de notre réforme, cette idée qui consiste à substituer à l'effort ennuyeux qui était la tradition d'autrefois, à l'effort involontaire, à l'absence d'effort qui a été parfois non pas l'idéal, mais le résultat de certaine pédagogie plus récente, un effort intense et parfois pénible, mais qui toujours, malgré la peine, apporte à l'enfant un élément de joie et de bonheur parce qu'il est volontaire et parce qu'il est progressif.

En terminant, je me bornerai à m'excuser d'avoir été un peu trop long sur certains détails. Je voudrais vous dire encore que cette réforme, si modeste qu'elle puisse vous paraître, on la considère quelquefois dans mon pays comme étant une réforme audacieuse. On m'a reproché parfois un excès d'idéalisme.

Je dois dire que cette réforme n'est pas mon œuvre personnelle ; elle est le résultat de travaux qui ont été accomplis par d'autres que par moi ; elle a été acceptée par le Conseil supérieur de l'Instruction publique où sont représentés les membres de l'enseignement français ; elle résulte de toute une collaboration de personnalités de l'administration de l'enseignement français avec les instituteurs.

M. Ernest Bovet, ce matin, en commençant sa conférence, vous rappelait les liens qui l'unissent lui-même à l'enseignement primaire romand. J'aurais une profession semblable à faire. Je suis né dans une école française ; j'y ai passé les douze premières années de ma vie et j'y suis revenu encore pendant treize autres très régulièrement. Depuis, la vie m'a un peu éloigné de l'école en ce sens qu'elle m'a amené dans les Universités et dans l'administration, mais dans ces milieux je suis resté en contact avec l'école populaire et avec ses maîtres. Je crois donc pouvoir dire que je connais assez bien les réalités de l'école française. Il ne me semble pas que cette réforme pèche par un excès d'idéalisme ; elle tient compte de la réalité. Il ne faut pas oublier pourtant que lorsqu'on veut faire des réformes, on a toujours un idéal. Lorsqu'on veut faire marcher une horloge, on essaie de remonter ses poids aussi haut que possible, mais on est obligé de tenir compte de la réalité et de la pesanteur des poids. Si idéaliste qu'on soit, on est par conséquent obligé de tenir compte des réalités qui nous ramènent à la terre, même lorsqu'on regarde vers l'idéal. J'espère que ces réformes ne vous auront pas paru trop audacieuses, trop éloignées de la réalité ; dans tous les cas, soyez sûrs que pour mon compte. je ne les considère en aucune façon comme des réformes définitives, — il n'y en a pas d'ailleurs en matière d'éducation ; — chaque génération doit apporter sa pierre à l'édifice ; chaque génération doit toujours faire un peu mieux que la génération précédente. Nous avons essayé de faire un peu mieux que nos prédécesseurs et nous sommes certains que demain, on fera mieux encore. (*Vifs applaudissements.*)

VISITES A LA SOCIÉTÉ DES NATIONS ET AU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

A l'issue du premier banquet officiel, les congressistes prennent place dans les tramways qui leur ont été réservés et se rendent les uns à la S. d. N., les autres au B. I. T. Ces visites ont présenté un vif intérêt pour tous ceux qui n'avaient pas encore eu l'occasion de voir de près le fonctionnement de ces institutions internationales.

Nous pensons que nos lecteurs seront heureux de retrouver ici les passages principaux des allocutions et conférences qu'ils ont entendues à la S. d. N. et au B. I. T.

I. A la Société des Nations.

M. Van Hamel, Directeur de la Section juridique.

Mesdames, Messieurs, Sir Eric Drummond, Secrétaire général de la Société des Nations, que j'ai l'honneur de remplacer, regrette infiniment de ne pouvoir vous souhaiter lui-même la bienvenue. S'il était ici, il vous aurait dit combien nous sommes heureux de recevoir, au Secrétariat de la Société des Nations,

des visiteurs qui s'intéressent à ce mécanisme, à cette institution dans laquelle nous faisons notre travail.

Il y a des visiteurs qui nous sont particulièrement chers, ce sont les éducateurs, parce que, Mesdames et Messieurs, la Société des Nations est plus qu'un milieu de travail international diplomatique, technique, juridique, la Société des Nations est un organisme qui a une mission à remplir, mission qui consiste à faire appel aux mentalités, aux esprits, aux consciences de l'humanité, pour y introduire, pour y faire pousser les idées nouvelles, idées de paix, idées de coopération internationale, idées pour lesquelles nous nous sommes mis à l'œuvre, mais dont nous ne voyons actuellement que le commencement de réalisation.

C'est pour cela, Mesdames et Messieurs, que la plus grande importance est attachée par nous au fait que les éducateurs s'intéressent à la Société des Nations : chacun d'eux peut porter à ses élèves, qui seront les hommes de demain, un peu de ses idées et de ses principes, qui ne vivront que s'ils sont compris par l'opinion publique du monde entier. (*Applaudissements.*)

M. Aaghnides, membre du Secrétariat de la S. d. N.— Il me reste peu de choses à dire après la conférence de M. Ernest Bovet, que vous avez entendue ce matin, et après le savoureux discours de M. Van Hamel.

La Société des Nations est une Association volontaire d'Etats qui se sont unis en vue d'augmenter les garanties de paix et de diminuer les chances de guerre, ou bien si vous voulez, comme l'a dit M. le recteur de l'Université de Paris : C'est le premier essai sérieux d'organisation juridique du monde. Cet essai a été figé dans un texte qui s'appelle le Pacte de la Société des Nations et qui constitue le premier chapitre du Traité de Versailles, de celui de St-Germain, de celui de Neuilly et d'autres encore.

La Société des Nations et son Pacte constituent la première Charte internationale formant ainsi un point d'appui sur lequel nous pouvons nous arrêter un instant et chercher les responsabilités. C'est presque un dictionnaire de conduite internationale qui intervient dans toutes les grandes questions. Il suffit de vous rappeler les questions qui ont surgi depuis cinq ans que fonctionne la Société des Nations.

Permettez-moi maintenant de vous donner un aperçu de l'organisation de la Société des Nations. Elle a comme organes l'Assemblée, le Conseil, la Cour permanente de Justice internationale, le Secrétariat, le Bureau international du Travail. Il est vrai que ce terme d'« organes » ne couvre pas tout d'une façon précise. J'aurai donc recours à une comparaison pour vous expliquer mes idées.

Comme dans les Etats, la Société des Nations a un organe exécutif, c'est le Conseil de la Société des Nations. Le Conseil est composé de quatre membres permanents et de six membres renouvelables. En dehors du Conseil, il y a l'Assemblée qui correspond *grosso modo* à un corps législatif. Je dois ajouter cependant que ce n'est pas tout à fait exact, parce que l'Assemblée a des attributions exécutives particulières, mais, dans ses grandes lignes, l'Assemblée correspond à une chambre des députés. Grâce à l'Assemblée, nous avons connu les questions qui avaient été débattues dans les commissions et il s'est formé

dans son sein une majorité et une minorité. C'est d'ailleurs le régime parlementaire qui est appliqué comme règlement intérieur de l'Assemblée. Celle-ci se réunit une fois par an. Les Etats y ont trois délégués, mais un seul droit de vote. Le Conseil, lui, se réunit généralement quatre fois par an ; il peut cependant tenir des sessions extraordinaires ; il en est de même pour l'Assemblée, à la condition que le Conseil le décide. L'Assemblée peut également se réunir en session extraordinaire sur la demande d'un membre de la Société, à la condition toutefois que cette décision soit ratifiée par la majorité des membres de la Société.

Après l'Assemblée et le Conseil, je dois dire un mot du Secrétariat qui constitue un genre de ministère. Il est divisé en plusieurs sections : juridique, minorités, mandats, financière, économique,etc. Il y a aussi une section administrative comme celle, par exemple, qui s'occupe de l'administration de la Sarre et de Dantzig.

C'est la section économique et financière qui s'est occupée, comme vous le savez, de l'assainissement des finances de l'Autriche et de la question financière hongroise qui est actuellement à l'ordre du jour.

C'est à la section financière qu'incombe le soin de préparer le budget de la Société des Nations et d'en gérer les finances.

La section juridique donne des conseils non seulement aux autres sections de la Société, mais encore au Conseil et à l'Assemblée.

A côté de ces sections, la Société des Nations compte encore des commissions techniques dont s'occupe le secrétaire général adjoint.

A la tête du Secrétariat se trouve, comme l'a dit M. Van Hamel, Sir Eric Drummond qui a comme secrétaire général adjoint M. Avenol, Français, et comme seconds secrétaires généraux adjoints, M. le ministre plénipotentiaire Attolico et M. Nitobé, le premier de nationalité italienne, le second de nationalité japonaise.

A côté de ces secrétaires généraux adjoints, le secrétaire général a comme collaborateurs les directeurs des diverses sections. Au bas de la hiérarchie, vous trouverez les secrétaires de sections et les secrétaires. Telle est la constitution du Secrétariat.

En quoi consiste son travail ? Surtout au point de vue juridique et technique, le travail doit être fait par l'Assemblée et le Conseil. Toutes les fois que surgit une question, elle est renvoyée au secrétaire général de la Société des Nations qui la soumet à la section compétente pour examen. Il est nécessaire de dire ici que cet examen est des plus objectifs ; le Secrétariat ne prend jamais parti, n'exprime jamais une opinion dans un sens ou dans un autre ; il examine objectivement la question, prépare les dossiers et les remet au rapporteur. Celui-ci fait son rapport et le soumet au Conseil qui décide en dernière analyse.

En dehors de l'Assemblée, du Conseil et du Secrétariat, il y a, comme dans toute organisation politique, une organisation judiciaire ; je veux parler de la Cour permanente de justice internationale qui comprend onze juges suprêmes et qui donne des avis et des jugements sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil, l'Assemblée ou un des membres de la Société des Nations.

Il est bien entendu que ces avis, bien que donnés à titre consultatif, ont une très grande importance au point de vue de la décision que doit prendre le Conseil ou l'Assemblée.

Je dois vous dire quelques mots maintenant des commissions techniques. La Société des Nations, chemin faisant, s'est rendu compte qu'au cours d'une discussion sur un sujet politique, il surgissait parfois des difficultés d'ordre technique.

Le Conseil a donc senti la nécessité de créer des organes consultatifs. D'ailleurs, le Pacte en a prévu la création; l'article 9 du Pacte a prévu, par exemple, la création de la Commission militaire permanente consultative du désarmement.

Vous constatez donc que nous sommes en présence de deux genres de commissions : celles prévues par le Pacte et celles que le Conseil, soit de lui-même, soit sur la recommandation de l'Assemblée, comme c'est le cas pour la commission temporaire mixte pour la réduction des armements, a créées. Le Conseil s'est vu très souvent dans l'obligation de former des commissions dont la durée est très éphèmère, des commissions *ad hoc*. Au cours d'une discussion sur un grave sujet, politique ou autre, peut surgir une question préjudicielle de la solution de laquelle dépende la décision finale. Le Conseil prend donc l'avis d'une commission spéciale. Je n'ai qu'à vous citer à ce sujet la commission de Memel dont le Conseil avait à s'occuper. Se trouvant devant un fait technique, — il s'agissait d'estimer les possibilités du port de Memel, — le Conseil a jugé utile de constituer une commission ne comptant aucun représentant des Etats intéressés à la solution du problème. Cette commission fut composée de MM. Norman Dewis, ancien secrétaire d'Etat sous Wilson, et de deux autres personnalités, un commerçant très au courant des questions de port et un homme très versé dans les questions techniques. Ces trois personnes ont eu pour mission de déterminer les possibilités du port de Memel. Si je vous parle particulièrement de cet exemple, c'est parce qu'il me semble propre à fixer dans vos esprits les raisons pour lesquelles le Conseil procède parfois à la constitution de commissions *ad hoc*.

Le grand mérite des méthodes de la Société des Nations est un examen toujours objectif. On n'embrouille jamais une question par le côté politique; la question est jugée uniquement du point de vue technique et pour cela on a recours à des hommes de science, comme ce fut le cas en particulier dans la question de Memel. La solution finale a été basée sur le rapport de cette commission spéciale. De cette façon, il n'y a plus de marchandages politiques ; il n'y a plus d'arrangements de coulisses où les Etats s'entendent au moyen de compromis. Cette chose honteuse a été abolie et c'est là le grand mérite des méthodes de la Société des Nations.

Je dois encore vous parler de la publicité des débats, question d'une grande importance et qui est une force considérable de la Société des Nations. Quiconque s'occupe de la Société des Nations se pose la question de la force même de cette institution. La force de la Société des Nations, la principale force en dehors des sanctions prévues par le Pacte, réside dans la publicité des débats, c'est-à-dire dans l'opinion publique internationale. Et là, Mesdames et Messieurs, vous êtes mieux que personne qualifiés pour créer cette mentalité en incul-

quant aux enfants la capacité de penser non pas nationalement, mais internationalement. En disant cela, remarquez que je ne veux point dire que la Société des Nations soit un super-Etat destiné à éliminer les nations, à détruire le sentiment de souveraineté nationale. Point du tout. Qui dit Société des Nations entend par définition même l'existence des Nations.

La publicité des débats est conforme aux théories les plus récentes de la Sociologie. Je n'entrerai pas dans les détails, mais je me permettrai cependant de rappeler une des paroles de mon regretté professeur, Emile Durkheim, qui disait : « La somme de la moralité individuelle est inférieure à la somme de la moralité collective ».

C'est la méthode de la Société des Nations. (*Applaudissements.*)

II. Au Bureau international du Travail.

M. Butler, sous-directeur du B. I. T.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une cordiale bienvenue. C'est pour nous un plaisir tout particulier de recevoir ici les représentants des instituteurs de la Suisse romande.

Nous devons beaucoup à la Suisse. Tout d'abord, ce sont des Suisses, surtout le colonel Frey, qui ont lancé il y a quarante ans le mouvement qui a conduit à la création du Bureau international du Travail et ensuite, depuis que nous sommes ici, la Suisse nous a donné des preuves de sa sympathie dont nous lui sommes très reconnaissants.

Beaucoup disent de ces institutions internationales de la Société des Nations : Que font-elles ? Elles ont été fondées il y a maintenant cinq ans et le monde n'est pas changé radicalement. Qu'est-ce que cela vaut ?

C'est là l'esprit contre lequel nous avons à lutter. Il arrive souvent que les personnes qui ont insisté le plus pour créer ces institutions sont les premières à les critiquer, à leur reprocher de n'avoir pas révolutionné le monde en cinq ans.

Nous vivons toujours au milieu de générations qui ont appris dans leur enfance les vieilles idées de rivalités nationales et qui s'adaptent très difficiement aux nouvelles idées de coopération internationale.

C'est vous, Mesdames et Messieurs, qui aurez l'occasion de donner un enseignement différent aux enfants de la nouvelle génération. Si, grâce à vos efforts et aux efforts de vos collègues, cette nouvelle génération acquiert d'autres idées, des idées plus larges, alors ces institutions internationales atteindront leur plein épanouissement.

Je vous dis en effet très sincèrement que si nous pouvons compter sur votre aide et sur votre sympathie, ce sera un très grand encouragement pour nous et ce sera la garantie du succès de l'œuvre que nous sommes en train d'accomplir ici.

Notre champ particulier, c'est le champ industriel. Il est immense et très difficile à travailler. On dit que les conditions de vie sont difficiles et que l'on ne peut pas assurer aux ouvriers des conditions convenables. Quant à moi, je dis que c'est justement à cause de ces difficultés qu'il faut tâcher d'assurer ces conditions.

Mais on ne peut pas assurer ces conditions d'une façon définitive, à moins que cela ne soit fait internationalement. La Suisse, par exemple, est entourée de pays dont l'industrie est en concurrence avec la sienne. La Suisse est un pays à législation sociale avancée, mais il est nécessaire que le régime libéral du travail que vous avez dans votre pays soit appliqué à tous les pays voisins, afin que les conditions dans lesquelles se fait la concurrence soient égales dans les divers pays et non pas défavorables à votre pays.

C'est là un des buts principaux de notre organisation. Je crois que M. William Martin vous expliquera tout à l'heure ce que nous avons déjà pu accomplir. Il reste beaucoup à faire, mais je crois que vous conviendrez que nous avons déjà à notre actif un certain nombre de résultats qui ont pleinement justifié l'idée qui est à la base de cette institution.

Mesdames et Messieurs, je ne veux pas vous retenir plus longtemps. Vous aurez des guides à votre disposition pour visiter nos services, vous pourrez leur poser toutes les questions que vous voudrez et ils vous fourniront des réponses complètes. (*Vifs applaudissements.*)

M. William Martin, conseiller technique du B. I. T. — Mesdames, Messieurs, vous n'êtes pas venus ici pour entendre une leçon; vous êtes trop habitués à en donner pour que cela ait un charme quelconque pour vous d'en entendre une ici. Aussi mon but sera-t-il simplement, puisque vous venez de parcourir cette maison, de vous dire quelques mots qui vous permettent de coordonner ce que vous avez vu.

Vous avez vu des cellules — M. Albert Thomas a l'habitude de dire que sa maison est un monastère — cellules qui sont plus qu'on ne le croit, les cellules d'une ruche où l'on travaille, je le répète, beaucoup plus activement qu'on ne le pense en général dans la population.

En parcourant les divers services de cette maison vous aurez eu peut-être une impression un peu désordonnée; parce qu'on ne voit pas toujours facilement la coordination de tous ces services, on ne voit pas bien l'ensemble. C'est pourquoi je voudrais vous dire maintenant, en quelques mots, la genèse de cette institution, puis son fonctionnement et son organisation actuels et enfin vous montrer, par quelques exemples, ce qu'elle a fait.

Le Bureau international du Travail est né, comme toutes les institutions humaines, d'un besoin ou plus exactement d'un double besoin qui a été ressenti très particulièrement dans les années qui ont précédé la guerre et pendant la guerre. Et c'est le fait de ce double besoin, l'un vertical et l'autre horizontal, si je puis m'exprimer ainsi, qui a donné à cette organisation son caractère particulier. Le besoin vertical, c'est le besoin de collaboration entre les classes dans un même pays: les classes, par le fait même qu'elles ont parfois des intérêts opposés, mais qu'elles habitent sur un même territoire, ont à collaborer pour résoudre certaines questions qui peuvent les diviser mais qui, bien comprises, peuvent aussi les unir. Le second besoin, le besoin horizontal, c'est celui qui oblige les pays à collaborer. Il y a des questions qui se posent dans les divers pays et certaines de ces questions exigent des solutions identiques dans tous les pays. Il y a surtout le grand problème de la concurrence,

qui est essentiellement le problème moderne et exige une certaine réciprocité dans les relations entre Etats. On a remarqué avant la guerre — on aurait pu le trouver théoriquement, mais on s'en est aperçu surtout très nettement dans la pratique, — que toutes les fois qu'on voulait protéger les ouvriers, — car cet effort d'amélioration sociale n'est pas né dans la tête de quelques individus, mais est instinctif au cœur de tous les hommes, — on se heurtait immédiatement à des questions de concurrence absolument insurmontables sans accords internationaux. Il est évident en effet que si pour améliorer la situation des ouvriers dans un pays on met l'industrie de ce pays dans une situation dans laquelle elle ne peut plus produire, on n'aura pas fait de bien à ces ouvriers, on leur aura fait du mal en les privant de leur gagne-pain. Par conséquent il y a des problèmes économiques qu'il faut traiter avec beaucoup de prudence et qui ne peuvent être résolus que sur la base d'une collaboration internationale de tous les pays.

Voilà donc le double besoin essentiel et profond dont est née cette maison. Mais elle n'est pas née, comme on pourrait le croire, à la fin de l'année 1918 ou dans le courant de l'année 1919 à la Conférence de la Paix. En réalité elle a des origines historiques beaucoup plus anciennes.

Dès 1876 certains gouvernements, — et nous sommes heureux de citer parmi eux le gouvernement suisse, qui n'a pas toujours ensuite fait la même politique, — certains gouvernements ont pris l'initiative d'une entente entre les différents pays pour améliorer le sort de la classe ouvrière. On estimait que les conditions industrielles nées du machinisme — qui s'était développé d'une façon extraordinaire pendant tout le XIXe siècle — comportaient certaines interventions de l'Etat pour rétablir l'égalité dans les contrats et l'on comprenait que, comme je viens de le dire, ces interventions ne pouvaient se produire que dans plusieurs pays à la fois — dans tous les pays concurrents d'une branche donnée.

C'est donc en 1876 que cette idée se cristallisa dans un appel à une conférence. Cette conférence ne put avoir lieu tout de suite. L'idée fut reprise plus tard et la première conférence internationale réunie pour traiter de cet objet eut lieu en 1890 à Berlin. Elle ne put qu'émettre des vœux. C'est en 1906, puis en 1913 que deux conférences se réunirent à Berne, qui ont abouti à une certaine législation internationale du travail, législation qui ne pouvait avoir naturellement qu'un caractère purement conventionnel. Je dis cela parce que vous verrez que ce n'est pas tout à fait le cas pour l'organisation interrationale actuelle.

Parallèlement à ce mouvement des gouvernements, qui avait abouti à certains résultats mais assez pauvres, — les conventions de 1906 n'ont été ratifiées que par neuf ou dix Etats, et celles de 1913, à cause de la guerre, n'ont pas pu être ratifiées du tout — parallèlement, dis-je, à ce mouvement gouvernemental se poursuivait un mouvement d'associations privées : l'Association pour la protection légale des travailleurs, qui a une grande histoire et a obtenu des résultats importants, surtout dans le domaine scientifique, le Comité international des Assurances sociales et l'Association pour la lutte contre le chômage, qui vient de tenir un nouveau congrès, le premier après

la guerre, l'année dernière, à Luxembourg. Ces associations ont appuyé le mouvement de collaboration des gouvernements.

De leur côté les ouvriers, dans leurs congrès, ont essayé eux aussi de trouver une formule de collaboration internationale qui leur permît de répondre à cette objection qui leur était faite partout, que l'amélioration du sort de la classe ouvrière aurait des effets désastreux au point de vue économique pour l'industrie elle-même. Dans divers congrès, notamment à Leeds et à Stockholm, les ouvriers ont émis des vœux très pressants en faveur de la création d'une organisation internationale du travail.

Tous ces mouvements ont fini par se concrétiser au moment du Congrès de la Paix dans la création d'une commission de législation internationale et dans les discussions de cette commission. C'est des délibérations de cette commission, qui était présidée par le grand chef ouvrier américain, M. Gompers, qu'est née l'organisation internationale du travail. qui reproduit bien dans sa constitution ce triple effort dont elle est issue, puisqu'elle a un caractère nettement tripartite, à la fois gouvernemental, patronal et ouvrier. L'organisation internationale du travail comporte tous les caractères, on peut le dire, des sources dont elle est issue.

Elle a trois organes. L'un que l'on peut qualifier, avec certaines réserves, de législatif, un autre que l'on peut qualifier d'exécutif, et un troisième qui est l'organe administratif de l'institution.

L'organe législatif est la Conférence internationale du Travail qui vient de se réunir à Genève pour la sixième fois et qui vote des conventions et des recommandations. La Conférence a un caractere très particulier en ce sens qu'elle est composée de représentants des gouvernements, des patrons et des ouvriers de chaque pays. Pour chaque pays il y a deux représentants gouvernementaux, un ouvrier et un patron. J'y insiste un peu parce que c'est un phénomène tout à fait nouveau dans l'histoire des institutions internationales.

Jusqu'ici, en effet, et encore à l'Assemblée de la Société des Nations, les gouvernements seuls représentaient les Etats. On n'avait jamais admis qu'un Etat puisse être représenté internationalement par quelqu'un d'autre que par un délégué du gouvernement, lié par des instructions du ministre responsable. Or ce n'est pas le cas de la Conférence internationale du Travail, qui comporte, à côté des délégués gouvernementaux, qui reçoivent des instructions de leur gouvernement, des délégués ouvriers et patronaux, qui votent librement et qui votent par tête. En effet, à la Conférence du Travail, les votes ne sont pas pris par pays comme cela s'est fait jusqu'ici dans tous les congrès internationaux. Les votes n'ont pas non plus lieu à l'unanimité, mais à la majorité. Cela donne un caractère quelque peu parlementaire à la Conférence internationale du Travail et des esprits ingénieux et qui voient l'avenir, ont pu dire que c'était là l'embryon du grand parlement populaire qui pourrait représenter, dans une organisation internationale parfaite, la seconde chambre, à côté de la première chambre, qui serait le Conseil des Etats et dont l'Assemblée de la Société des Nations serait l'embryon. Par conséquent il y a là... je ne veux pas dire un parlement, ce serait dépasser de beaucoup les intentions des créateurs de l'institution, mais l'embryon d'un parlement. Et c'est un

phénomène assez intéressant pour qu'on le souligne.... Je vous ai dit que cette conférence votait des conventions et des recommandations. Il faut dire deux mots de ces deux choses. Les conventions doivent être soumises telles quelles aux parlements des différents Etats. Elles peuvent être rejetées, mais ne peuvent pas être modifiées. Les recommandations doivent être soumises aux parlements des différents Etats, mais seulement pour être rédigées dans les législations. Elles n'ont pas un texte défini et qui doive être adopté tel quel.

L'organe exécutif nommé par la Conférence est le Conseil d'administration. Il se compose de vingt-quatre membres : douze délégués gouvernementaux, six ouvriers, six patrons. Si les gouvernements ont deux représentants contre un représentant ouvrier et un représentant patronal, c'est parce qu'on a estimé que les gouvernements pouvaient avoir à représenter des intérêts différents, notamment les intérêts des consommateurs et des agriculteurs.

Le Conseil d'administration a des fonctions diverses : il contrôle le fonctionnement de l'institution, il nomme le directeur et il vote le budget. Ce sont là ses fonctions principales.

Et enfin l'organe administratif c'est celui que vous avez vu, c'est le Bureau international du Travail qui assure l'exécution des décisions de la Conférence et du Conseil d'administration. C'est aussi lui qui assure la permanence de l'œuvre. C'est, on peut le dire, la cheville centrale de cette organisation, c'est lui qui donne la continuité aux idées et à l'action de l'organisation internationale du travail. Les tâches qui incombent au Bureau international du Travail sont triples. La première c'est d'assurer et de contrôler l'application des conventions qui sont votées par la Conférence, la deuxième de préparer les documents des conférences futures et enfin la troisième de répandre dans le monde des informations sur les questions sociales de façon à mettre tous les pays au bénéfice des expériences faites dans d'autres pays.

Cette tâche a, on le voit, un triple caractère. C'est d'abord une tâche d'étude, de préparation. Il faut, en vue des conférences futures, étudier les problèmes sociaux et les étudier en pleine indépendance d'esprit, scientifiquement, sans aucun parti pris, de façon à préparer des résolutions véritablement valables. Les partis ont leur utilité, leur nécessité, dans le domaine courant, mais ils voient en général tous les problèmes sous un angle particulier. Il est donc utile et nécessaire d'avoir un organe qui ait plus d'indépendance et qui puisse contrôler quelquefois les thèses lancées dans la bataille des idées par l'un ou l'autre des partis.

Mais ce phénomène, cette tâche d'étude doit amener le bureau à ce qui est sa fonction propre. La fonction propre du bureau, c'est d'une part la préparation d'informations et d'autre part la réalisation des décisions de la conférence. Vous retrouvez dans cette maison exactement cette organisation. Une partie de la ruche est chargée de ce grand travail d'étude scientifique, sérieux, quelquefois aride, mais nécessaire, et qui fournit la matière à la division des relations avec les organisations ouvrières, avec les organisations patronales, avec tous les particuliers, avec tous ceux qui dans le monde entier s'intéressent aux questions sociales et qui ont besoin de les connaître. D'autre part,

elle fournit également la matière à la division diplomatique chargée de préparer les conférences futures et d'assurer le contrôle, l'application, la réalisation des conventions lorsqu'elles ont été ratifiées et aussi de pousser à leur ratification.

En dehors de ces grandes classes (division des relations, division diplomatique), il faut évidemment des organes synthétiques, des organes de coordination entre ces services qui autrement risqueraient peut-être de se nuire ou de se contredire. Ils sont réalisés par la direction, le cabinet et par la section administrative qui contrôle, qui surveille le travail, enfin par les services centraux qui sont de nature matérielle, économat, etc. Si je les ai signalés ici, c'est que par le fait de la diversité des langues, ils ont un caractère particulier. Il y a un service de traduction, un service de dactylographie beaucoup plus complet que dans les ministères nationaux, et quand des esprits malveillants critiquent les dépenses de la maison, ils ne se rendent pas toujours compte qu'elle est obligée d'assurer elle-même ce qui, dans les gouvernements nationaux est assuré par la collaboration des autres services du gouvernement. Je le répète, on ne peut pas comparer tout à fait l'organisation internationale du travail avec une organisation nationale. Elle a à remplir des tâches et à assumer des fonctions qui dans les ministères nationaux, n'existent même pas.

J'ai passé un peu rapidement sur l'organisation de la maison, Mesdames et Messieurs, parce qu'on ne juge pas une institution de ce genre d'après son organisation, mais d'après ses résultats. Je pourrais, maintenant que l'organisation a déjà quatre ans d'existence, parler pendant des heures des résultats qu'elle a déjà obtenus, les uns plus décisifs, plus satisfaisants, les autres plus limités. Il est certain que depuis quatre ans l'organisation internationale du travail fonctionne dans des conditions difficiles. Elle a été créée, comme toutes les organisations dépendant du traité de paix, à un moment où l'on croyait à un avenir de prospérité, où l'on croyait qu'après la période de destruction le monde allait travailler et passer par une période de production intense qui pourrait satisfaire tous les besoins. On pensait que l'industrie et les patrons pourraient se montrer généreux et supporter les tâches sociales qu'on leur préparait, les fardeaux sociaux, il faut le dire, qu'on s'apprêtait à faire peser sur eux. Ce n'a pas été le cas. A cette crise de sous-production a succédé une crise de sous-consommation et l'industrie n'a pas pu faire face partout aux charges qui lui incombaient. Vous savez qu'au lieu d'avoir la prospérité on a eu le chômage et qu'en période de chômage, les ouvriers ne peuvent pas être aussi exigeants qu'en période de prospérité. Eh bien, le B. I. T. a fonctionné dans cette période difficile depuis 1920 et les gens qui lui reprochent de n'avoir pas agi assez oublient dans quelle atmosphère raréfiée il a dû respirer. Mais malgré ces conditions, il a obtenu de grands résultats et je veux seulement vous en citer deux, qui sont de nature à vous intéresser particulièrement : c'est ce qu'il a fait en ce qui concerne les intellectuels d'une part et d'autre part ce qu'il a fait en ce qui concerne la protection de l'enfance. Je dois vous dire que ces exemples, que je prends parce qu'ils touchent de près à votre activité de tous les jours, ne sont pas les plus frappants. Il est certain que le B. I. T. a

eu des activités plus intenses que celles concernant ces deux ordres de faits, mais je pense que dans ce domaine le bureau a tout de même obtenu aujourd'hui des résultats suffisants pour qu'il puisse n'avoir pas honte et ne pas se cacher de ces résultats.

Je n'ai pas besoin de vous dire la crise que traversent les travailleurs intellectuels à l'heure présente, vous la connaissez tous, beaucoup d'entre vous en souffrent et, en tous cas, tous vous avez autour de vous beaucoup de gens qui en sentent les effets. Vous savez que les travailleurs intellectuels, dont la situation n'était pas extrêmement brillante avant la guerre, ont subi l'effet du tassement des salaires. On sait que les travaux les plus immédiatement nécessaires à la collectivité ont été plus payés que ceux qui n'ont qu'un intérêt moral et généralement il en est résulté que les ouvriers manuels ont vu leurs salaires suivre à peu près l'évolution du coût de la vie, tandis que les travailleurs intellectuels ont dû se restreindre de plus en plus. De là ce phénomène dont nous ne voyons pas encore tous les effets, mais qui, je crois, sera une des manifestations de l'époque future : le syndicalisme des intellectuels. Les mêmes faits qui avaient amené les ouvriers à se syndiquer, parce qu'ils avaient à défendre leurs intérêts matériels les plus légitimes et l'existence même de leurs familles, ont amené les intellectuels à se syndiquer. Votre congrès en est un exemple frappant. On peut dire que de plus en plus, dans presque toutes les branches, les intellectuels ont senti le besoin de se grouper et de défendre leurs intérêts.

Ce mouvement est né presque spontanément dans deux pays bien différents, la France et l'Autriche, où les organisations confédérées d'intellectuels ont acquis dès maintenant une force considérable. Puis il s'est répandu dans un grand nombre d'autres Etats et si vous avez l'occasion de consulter un jour l'*Annuaire international du Travail*, que publie cette maison, vous y trouverez une liste d'organisations professionnelles d'intellectuels qui n'est pas complète, mais qui est déjà imposante.

Par le fait même que les intellectuels se syndiquaient, qu'ils manifestaient des intérêts professionnels, ils ne pouvaient pas laisser le Bureau international du Travail indifférent. En effet, en 1921, un délégué français, M. Justin Godart, présenta à la conférence et fit voter une résolution qui engageait le B. I. T. à s'occuper des travailleurs intellectuels. Mais, peu de semaines avant l'Assemblée de la S. d. N. avait voté une résolution analogue et l'on se trouvait menacé d'avoir au sein même de la Société des Nations, deux organisations différentes s'occupant des mêmes questions.

Il a donc fallu trouver un *modus vivendi*. On l'a trouvé tout naturellement en ce sens que la Société des Nations a créé une Commission de Coopération intellectuelle, présidée par M. Bergson, commission dont vous avez sans doute entendu parler et qui s'occupe de tous les intérêts moraux des intellectuels, des bibliothèques, des moyens d'assurer entre les intellectuels un contact scientifique plus étroit, tandis que nous avons assumé tout ce qui concerne les intérêts matériels des intellectuels, les salaires, le placement, etc, toutes les questions qui peuvent se poser dans ce domaine.

A ce propos, une question très importante se posait, dont je dois dire deux mots : la question de compétence. On pouvait se demander si l'Organisation internationale du Travail était vraiment compétente pour s'occuper des intellectuels, car le Traité ne parlait pas d'eux.

Vous vous souvenez de la grande querelle en ce qui concerne la compétence agricole. Le gouvernement français et le gouvernement suisse ont contesté que le Bureau international du Travail pût s'occuper des ouvriers de campagne. Mais vous n'avez probablement pas imaginé à ce moment-là que la question était beaucoup plus large qu'il ne semblait, que c'était une question de principe de toute importance pour l'Organisation internationale du Travail, car il s'agissait de savoir si le Bureau pourrait seulement s'occuper limitativement de ce qui était indiqué dans le Traité où s'il pourrait s'occuper de toutes les catégories de travailleurs qui auraient besoin de son action et de son aide.

La Cour permanente de Justice internationale a tranché la question en faveur de la compétence du Bureau international du Travail et par là même la Cour a admis implicitement la compétence du Bureau en ce qui concerne les travailleurs intellectuels, qui ne sont pas mentionnés non plus dans le Traité.

Le Bureau international, depuis lors, a entretenu avec toutes les organisations d'intellectuels des relations très suivies et il a collaboré pour sa part par des enquêtes aux travaux de la Commission internationale de Coopération intellectuelle.

C'est une œuvre qui est seulement en devenir, mais qui pourrait être un jour considérable, car la question du repos hebdomadaire, par exemple pour les journalistes, celle du placement international des intellectuels, celle des retraites pour les intellectuels, des contrats-types, etc., sont des questions qui se poseront une fois.

La question du placement international est particulièrement importante. Vous ne soupçonnez peut-être pas combien de gens se sont adressés à nous pour nous demander s'ils pourraient trouver des places au dehors, par exemple parmi ces stagiaires qui comptaient entrer dans l'enseignement et qui voient brusquement la porte se fermer devant eux. Nous ne pouvons naturellement rien faire pour eux individuellement ; cette maison n'a que des tâches générales et nous ne pouvons pas nous transformer en bureau de placement. Mais si nous pouvons travailler à organiser le placement international des intellectuels, nous aurons rendu de très grands services aux intellectuels, qui auraient là le moyen de relever leurs salaires par une répartition plus judicieuse des forces intellectuelles dans les différents pays. Tel est le but de l'Organisation internationale du Travail en cette matière.

J'en viens maintenant à la question des enfants. Celle-ci est beaucoup plus claire au point de vue juridique, car les enfants sont expressément mentionnés dans le Traité. L'article 427 énonce parmi les tâches imposées à l'Organisation du Travail, la suppression du travail des enfants et l'obligation d'apporter au travail des jeunes gens des deux sexes toutes les limitations nécessaires pour leur permettre de continuer leur éducation et d'assurer leur développement physique.

Dès la première Conférence internationale du Travail, en 1919, à Washington, la question s'est posée, d'abord sous la forme d'une convention protégeant les femmes accouchées, ce qui est la meilleure façon de protéger l'enfance, puis d'une convention interdisant le travail des enfants dans l'industrie au-dessous de 14 ans. Et ceci pose immédiatement toute la question de l'obligation scolaire. Car le grand argument qu'on fait valoir contre l'interdiction du travail des enfants au-dessous d'un certain âge, c'est que dans certains pays, l'obligation scolaire ne va pas jusqu'à cet âge-là. Par exemple actuellement en Grèce, je crois, l'obligation scolaire s'arrête à 12 ans, en France à 13 ans. Lorsqu'on veut fixer à 14 ans l'âge minimum d'admission des enfants dans l'industrie, on objecte toujours qu'on créerait ainsi une classe de désœuvrés pendant une année ou deux ans qui risqueraient de devenir de petits vauriens et que par conséquent on ne leur rendrait pas service.

Je tenais à indiquer cet exemple parce qu'un des buts essentiels de cette interdiction est précisément de forcer les Etats à augmenter l'obligation scolaire. Ainsi, indirectement, l'Organisation internationale du Travail peut véritablement venir au secours des écoles et développer l'enseignement, bien que cela ne rentre pas directement dans ses fonctions.

On a interdit également à Washington le travail de nuit des jeunes gens au-dessous de 18 ans, tandis que jusqu'alors l'âge maximum envisagé par les conventions de Berne était l'âge de 16 ans.

A Gênes, en ce qui concerne les marins, on a également adopté l'âge de 14 ans pour le travail sur les bateaux. Par conséquent on a tué les mousses. Et c'est sentimentalement peut-être dommage — pour les romans d'aventures — mais c'est certainement un progrès très heureux, car la situation des mousses sur les bateaux était très souvent un enfer. On a également limité à 17 ans, l'âge où l'on peut faire le quart de nuit et à 18 ans le travail dans les chaufferies de bateaux, qui est un travail très pénible et dangereux pour la santé.

Enfin, à Genève, en 1921, on a adopté également l'âge de 14 ans pour les travaux agricoles. Mais je veux indiquer ici un phénomène intéressant et qui nous concerne tous. La recommandation — car il ne s'agit pas d'une convention — votée à la Conférence de Genève, prévoit que les enfants ne pourront pas être occupés aux travaux des champs pendant les heures d'école. Il ne s'agit donc pas d'une interdiction générale du travail agricole, ce qui serait vraiment excessif, mais d'une interdiction du travail des champs pendant les heures d'école. C'est donc une confirmation indirecte de l'obligation scolaire. Or je regrette de dire que le gouvernement suisse n'a pas cru devoir ratifier cette recommandation qui vient à l'appui de l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 14 ans, quoique notre législation soit conforme à cette recommandation.

Vous voyez, par cet exemple, les difficultés auxquelles se heurte l'Organisation internationale du Travail. Les pays qui ont déjà dans leur législation nationale les dispositions en question, ne veulent pas ratifier parce qu'ils disent : Ce n'est pas nécessaire puisque nous avons cela dans nos lois nationales. Et les pays qui n'ont pas dans leur loi ces dispositions ne ratifient pas en disant: Ce n'est pas conforme à notre loi nationale.

Obtenir les ratifications, c'est la grande difficulté. Malgré cela l'état des ratifications de ces textes concernant la protection de l'enfance est très satisfaisant; jusqu'à l'heure actuelle on a obtenu près de 126 ratifications. Elles ne sont pas encore toutes absolument réalisées et déposées ici, mais on peut considérer que ce chiffre de 126 ratifications est celui qui sera atteint dans très peu de temps.

Je crois qu'il y a là des progrès immenses pour la protection de l'enfance, réalisés par le fait de l'Organisation internationale du Travail.

Mais les conventions et les recommandations ne sont pas les seuls moyens pour l'organisation de faire des progrès dans le domaine de la protection ouvrière. Nous nous occupons ici, surtout à titre scientifique, mais en vue d'interventions possibles dans l'avenir, de l'orientation professionnelle, de l'enseignement technique, des questions d'apprentissage. Très certainement ces questions se poseront un jour au point de vue international. Nous avons collaboré de façon très active avec l'Association internationale pour la Protection de l'Enfance à Bruxelles. Le Bureau est intervenu également, sur la demande du gouvernement britannique, pour empêcher l'exploitation des enfants travaillant dans les fabriques de tapis en Perse. Il a obtenu, d'après les renseignements que nous avons reçus et les renseignements du gouvernement britannique, un résultat absolument décisif et les faits dont on s'était plaint ont complètement disparu.

Mesdames et Messieurs, je vous en ai dit très peu par rapport à l'immensité du sujet. Mais je crois vous en avoir assez dit, par rapport au temps que nous avions, pour vous faire comprendre la grandeur des efforts accomplis et l'esprit dans lequel ils sont accomplis, esprit de bonne foi, déterminé à tenir compte de tous les faits, mais en même temps décidé à arriver au but.(*Vifs applaudissements.*)

Mais en même temps il faudrait obtenir une amélioration du sort pécuniaire du plus grand nombre de gens possible. Vous avez vu que cette œuvre touchait par plusieurs points à celle que vous faites vous-mêmes à l'école. D'autre part, il est clair que nous ne pouvons rien faire ici sans l'appui de l'opinion publique et M. le directeur vous l'aurait dit s'il avait été ici, car c'est une de ses idées favorites. Malheureusement elle est si souvent mal renseignée par des gens qui ont intérêt à répandre des opinions nuisibles à l'Organisation internationale du Travail ! Et il est nécessaire que dès l'enfance l'opinion publique soit informée de ses véritables buts et de son action.

C'est pourquoi nous vous accueillons ici avec tant de plaisir et de reconnaissance même, car nous savons très bien que vous êtes les auxiliaires les meilleurs et les plus indispensables de l'œuvre qui s'accomplit ici.

Mme Tissot à la S. D. N., M. Duvillard au B. I. T. exprimèrent à nos hôtes nos remerciements sincères pour leur accueil empressé. La visite des différents services eut lieu par groupes, sous la direction des chefs de service qui surent, dans le peu de temps dont ils disposaient, nous donner le maximum de renseignements utiles. Dans cet exercice difficile, M. Edg. Milhaud battit tous les records en nous communiquant en quatre minutes, et avec quelle clarté ! les résultats essentiels de sa formidable enquête sur la production.

EXPOSITIONS

Notre compte rendu serait incomplet s'il ne disait quelques mots, si brefs soient-ils, des expositions organisées à l'école du Grutli, à l'Institut J. J. Rousseau et à la Maison des Petits.

« Au Grutli », comme nous disons à Genève, notre collègue Sichler et ses aides dévoués avaient installé une « Semaine de l'enfant » en raccourci. L'école active présentait là ses lettres de crédit : jeux éducatifs confectionnés par les bambins du degré inférieur, exercices plus difficiles d'orthographe et d'arithmétique, travaux de géographie, leçons de choses ou plutôt matériel recueilli par les élèves en vue de celles-ci, « ouvrages » des jeunes filles : le tout très propre, très frais, d'exécution un peu mal habile parfois, signe patent de la sincérité.

L'ensemble formait une illustration suggestive du rapport de notre collègue Richard et l'on comprend que les visiteurs de cette exposition aient applaudi aux thèses présentées en faveur de l'école active.

Ceux qui se rendent pour la première fois à l'Institut J. J. Rousseau et à la Maison des Petits doivent éprouver un léger sentiment d'angoisse mêlé à leur légitime curiosité. On a dit tant de choses ! et qui saura jamais à quelle représentation effarante correspond chez nombre de personnes le terme de pédagogie expérimentale ? On entre, on parcourt les salles d'études, on examine de près graphiques et tableaux et sans saisir pleinement peut-être l'utilité des recherches dont ils traduisent les résultats, on comprend cependant qu'il se fait là du bon travail désintéressé, scientifiquement conduit... et l'on réforme son jugement, quelquefois.

A la Maison des Petits, les émotions sont plus fortes : on avait entendu dire que... on croyait... il paraissait... Et quoi ! ces salles aux petits bancs que tous connaissent bien, ces tableaux noirs, ces gravures suspendues aux parois,... mais c'est comme chez nous ! Alors le métier vous « reprend », on écoute les paroles persuasives des directrices de la Maison, on fixe les yeux sur les travaux des petits, on soupire en admirant la richesse du matériel mis à leur disposition, on éprouve un peu d'envie. La visite achevée, on sort transformé, des idées nouvelles s'éveillent que l'on fixe en notes rapides et comme Thomas l'apôtre, après avoir vu, on croit.

Le succès remporté par ces trois expositions a dépassé l'attente des organisateurs. Ils ont trouvé la meilleure des récompenses à constater l'intérêt avec lequel les congressistes ont examiné par le menu les objets et le matériel offerts à leurs regards inquisiteurs. A MM. P. Bovet et Sichler, à Mlles Audemars et Lafendel, un merci très cordial avec nos vives félicitations.

BANQUETS

La belle salle de la Maison communale de Plainpalais a revêtu sa parure de fête. Plantes vertes et drapeaux marient leurs couleurs et les tables artistement fleuries attendent les heureux convives qui tous prendront place dans l'immense vaisseau. Le soleil illumine la grande verrière qui réfléchit ses rayons éclatants, mais il fait frais, il fait bon dans la maison accueillante.

A pas pressés, — l'heure est tardive, — les congressistes arrivent et bientôt mille voix joyeuses échangent de gais et malicieux propos. Le service satisfait chacun, le bruit circule qu'il y aura peu de discours : que faut-il de plus pour se laisser aller à la joie, après les longues heures de travail du matin !...

Banquet du vendredi 11 juillet.

M. CLARET, major de table, s'acquitte avec talent et autorité de ses délicates fonctions. Nous entendrons aujourd'hui les représentants des autorités ; demain parleront les délégués des associations d'instituteurs.

Nous reproduisons ci-dessous un résumé des discours prononcés. Ceux-ci ont été vivement applaudis et suivis, selon la coutume, de bans magistralement exécutés et de chansons populaires entonnées de tout cœur.

M. E. DUVILLARD, président de la Société Pédagogique Romande. — Mesdames et Messieurs. Un jour que des amis s'étonnaient qu'il n'eût jamais accepté l'écharpe de député, Anatole France développa le parallèle suivant : « Je sais bien, dit-il, que le rêveur est un mince personnage auprès de l'homme politique. L'homme politique est l'idole de la foule ; il est son maître et son esclave. Mais au-dessus du législateur, il y a les mœurs régnantes. Or par qui sont-elles établies ? Par tout le monde, mais surtout par les rêveurs. Leur mission n'est-elle pas de réfléchir pour la communauté ? Il faut, pour méditer, un entraînement comme pour labourer, pour trafiquer, pour naviguer, pour édifier des demeures. Je ne sais point si les mortels qui taillent et polissent les idées ont plus de mérite que les autres hommes. Du moins, quand ils remplissent bien leur rôle sont-ils dignes de quelque reconnaissance. »

Nous ne sommes point, Mesdames et Messieurs, de ces rêveurs de génie qui de haut et d'avance dirigent le peuple, forment et précisent l'esprit de chaque nation. Nous sommes d'humbles maîtres d'école. Mais pour voir se dresser les murailles, se profiler les fières colonnades et les vastes frontons, le plus humble compagnon est joyeux de grimper aux échelles en portant l'augette remplie de mortier aux ouvriers plus habiles qui posent les pierres au haut de l'échafaudage.

Monsieur le président du Département de l'Instruction publique, Monsieur le vice-président du Grand Conseil, Messieurs les représentants des autorités cantonales et municipales, nous sommes heureux de vous souhaiter au nom du Comité d'organisation du XXIe Congrès de la Société pédagogique romande une respectueuse bienvenue et nous vous disons : Permettez-nous, Messieurs, d'être demain encore les tâcherons de la Cité du Rêve.

Cette cité du rêve, des méchants veulent en détruire les plans et en combler les premières fondations. Une barbarie nous menace, fruit du désordre de l'esprit, du tumulte des passions et du déchaînement des appétits. (*Bravos.*) Pour lutter contre cette barbarie, il faut que l'homme travaille ; il faut que l'homme combatte le fer à la main pour creuser la terre, pour façonner les matériaux, comme pour défendre l'esprit. (*Bravos.*)

Chers amis qui, en venant à Genève, avez pris l'engagement solennel de rester fidèles à votre idéal d'éducateurs, au nom de la Société pédagogique romande, je vous salue. (*Applaudissements.*)

Sur le champ de bataille comme à l'usine, ce qui compte, ce qui commande ce n'est pas l'or, c'est la valeur humaine, c'est le chef, c'est l'homme.

Avec de bons chefs nous accomplirons notre œuvre en bons ouvriers qui ont l'honneur et la fierté de leur métier. Or, Mesdames et Messieurs, cela même, on ne veut plus nous le permettre. Autrefois nous étions des maîtres d'école, nous ne sommes plus que des fonctionnaires. (*Bravos.*) Maîtres Jacques de cet Harpagon qu'est le budget, nous devons faire bonne chère avec peu d'argent.

Cela nous voulons bien l'essayer, mais n'oublions pas qu'il y a dans le monde entier, vingt, trente pays nouveaux, à peine nés à la vie intellectuelle et qui s'y élancent avec ferveur. C'est, dans le monde entier, un carillonnement spirituel comme on en n'a probablement jamais vu. Il ne faut pas que le fracas des armes et le tourbillonnement des dollars nous empêchent de voir ce grand virement et de prendre nos mesures pour nous élever à sa hauteur.

Le XXIe Congrès est l'affirmation de la foi sincère des éducateurs romands en l'école populaire. Cette ferveur, Messieurs les représentants des autorités, doit être pour vous comme notre acte de loyalisme envers le peuple qui nous confie ses enfants et que vous représentez ici. Le pays a peut-être des serviteurs plus intelligents et plus habiles ; il n'en a pas de plus dévoués. Au nom de nos élèves, que le pays ne peut trahir en leur préparant un avenir incertain, nous vous disons : Messieurs, « défendez l'école. » La Société pédagogique romande est heureuse de saluer M. Paul Lapie, directeur de l'enseignement primaire français, défendeur ardent de l'école populaire. (*Bravos, vifs applaudissements.*)

Monsieur le Directeur, vous représentez un pays que nous aimons. Nos écoles secondaires enseignent sa littérature. Nous enseignons sa langue que nous nous efforçons, sans toujours y réussir, de ne pas trahir.

Thibaudet prétend qu'une tête classique vit de trois idées : l'une de Grèce, l'autre de Rome, la troisième de France. Nous ne sommes pas des têtes classiques, mais nous vivons un peu, cependant, de l'idée de France. C'est pourquoi nous espérons que vous vous sentirez, Monsieur le Directeur, ainsi que vos collègues de l'Ain et de la Haute-Savoie, un peu chez vous en ces jours de travail et de fête. (*Bravos.*)

Nous avons aussi le très grand plaisir et le très grand honneur de saluer ici M. Ernest Bovet, secrétaire général de l'Association suisse pour la Société des Nations ; M. Ernest Bovet a traduit ce matin notre idéal de paix. Il a poussé pour nous le cri de notre conscience et nous le remercions d'avoir si bien traduit nos plus secrètes pensées et nos plus intimes aspirations. (*Bravos.*)

Mesdames et Messieurs, nous avons peu de motifs de réjouissance. Notre devoir est cependant d'aimer la vie et de la rendre aimable à nos élèves.

Le sage trouve moyen de vivre pleinement sa vie et d'en jouir jusqu'aux dernières heures. Il n'a jamais de grands découragements, parce qu'il n'a jamais eu de trop grandes espérances. Sachons, Mesdames et Messieurs, chers collègues, sachons être comme nos maîtres antiques qui versaient la bonne parole dans de jeunes oreilles attentives et comme eux sachons dire avec grâce : « Si parfois je suis triste, je me console en respirant des roses. » (*Vifs applaudissements.*)

M. J. MUSSARD, Conseiller d'Etat, président du Département de l'Instruction publique de Genève :

Mesdames, Messieurs, Contrairement à ce que vient de vous dire le président de la Société pédagogique romande, ce n'est ni une idole ni un esclave qui se présente devant vous, c'est simplement un coupable, un coupable qui a négligé ce matin un devoir qu'il aurait dû remplir.

J'ai été très surpris ce matin lorsqu'on m'a téléphoné après 9 ½ h. pour me demander pourquoi je n'étais pas venu. Je n'étais pas venu parce que je ne croyais pas qu'on m'attendait. Et si j'ai refusé de venir lorsqu'on m'a téléphoné, ce n'est pas que j'aie été le moins du monde offusqué, mais j'avais pour cela deux raisons.

La première, c'est qu'il était 9 ½ h. passé et qu'arriver en retard froissait un de mes sentiments, le sentiment de l'exactitude.

La seconde raison, c'est celle-ci : je ne suis pas orateur et prendre la parole devant une assemblée aussi importante sans avoir eu le temps de se demander de quoi on pourrait parler, c'est une expérience qui était au-dessus de mes forces et que je ne voulais pas vous imposer.

Il me semble que de tous les groupements professionnels, ceux du corps enseignant sont peut-être ceux qui ont le plus souvent des conférences. Ce n'est pas un reproche que je leur fais, parce que d'après les programmes que j'ai eu l'occasion de voir, dans ces conférences la part laissée au plaisir est très faible et la plus grande part est consacrée aux choses sérieuses. Si vous vous réunissez très souvent, c'est donc que vous avez beaucoup de sujets à discuter entre vous et des sujets très importants. Comme le disait très bien votre président, il y a actuellement un bouillonnement dans le domaine de l'instruction. Nous en avons eu un petit remous à Genève en ce sens que depuis 4 ou 5 ans le corps enseignant a travaillé à la revision complète du programme primaire et que nous avons mis ce programme à exécution cette année.

Des gens nous disent : « On change les programmes, mais en définitive cela va-t-il mieux à présent » ? Et beaucoup, surtout les anciens, nous disent : « Il nous semble qu'autrefois nous apprenions beaucoup plus de choses à l'école. » Je crois qu'ils confondent peut-être un peu ce qu'ils ont appris à l'école et ce qu'ils ont appris après et qu'ils s'imaginent qu'ils savaient tout jeunes une quantité de choses qu'ils n'ont apprises que beaucoup plus tard.

La réunion d'aujourd'hui est destinée à rassembler le corps enseignant de la Suisse romande et nous estimons que ces réunions sont très heureuses. Non pas qu'il soit nécessaire, d'un canton à l'autre, de nous copier ; je crois même qu'il est utile que chaque canton garde un peu ses idées et son individualité, au point de vue de l'instruction, spécialement de l'instruction primaire. Nous sommes très heureux de ne pas avoir en Suisse une centralisation. Mais s'il n'y a pas à copier son voisin, il est bon de ne pas s'enfermer chez soi, il est bon de voir ce qui se fait chez les autres, afin d'améliorer nos méthodes et notre enseignement.

Je crois donc que les réunions comme celles d'aujourd'hui doivent produire d'excellents fruits. C'est pourquoi je voudrais en terminant vous remercier d'être venus si nombreux à ce Congrès intercantonal et souhaiter santé et

prospérité à la Société pédagogique de la Suisse romande. (*Bravos et vifs applaudissements.*)

M. Ch. BURKLIN, conseiller aux Etats, vice-président du Grand Conseil.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai l'agréable mission de représenter le Grand Conseil de Genève à votre Congrès et je tiens au nom de ce corps à vous remercier bien sincèrement de votre aimable invitation.

Votre président a fait ressortir tout à l'heure en termes très précis quelles étaient les angoisses, quelles étaient les inquiétudes que le corps enseignant traversait actuellement dans certains cantons de notre pays et peut-être à Genève en particulier.

Effectivement nous traversons dans notre canton une époque troublée. Nous constatons que certains de nos concitoyens, qui se préoccupent de notre situation financière difficile, voudraient par des mesures peut-être hâtives et que tout le monde ne peut approuver, arriver à réaliser plus d'économies qu'il n'est possible.

On veut aller jusqu'à supprimer une partie des institutions dont notre canton, jusqu'à présent, s'est honoré à juste titre.

Nous voulons parler de l'instruction publique, accessible à toutes les parties de notre population. Nous disons, nous, qu'il est indispensable que l'Etat continue à faire des sacrifices financiers en faveur de l'instruction publique. (*Bravos.*)

Au contraire, si actuellement il n'est pas possible de faire davantage dans ce domaine, nous devons au moins ne rien restreindre et nous devons espérer que dans un avenir pas trop éloigné il sera possible de faire encore davantage pour distinguer la valeur des futurs citoyens de notre pays et pour permettre à tous les enfants, sans aucune distinction de situation matérielle, de recevoir l'instruction à laquelle ils ont droit.

Dans notre canton cette question a déjà été comprise. Et ce que l'Etat ne peut peut-être pas faire dans les temps actuels, un certain nombre de nos concitoyens l'ont fait, parmi lesquels de très nombreux représentants du corps enseignant genevois ; ils ont compris l'utilité de cette œuvre et ont créé la fondation *Pour l'Avenir*, à laquelle je tiens à rendre un juste et mérité hommage. (*Bravos et applaudissements.*)

Espérons que, dans un avenir pas trop éloigné, la collectivité fera cet effort, en faveur de tous, au lieu qu'il soit limité à quelques-uns, comme c'est le cas malheureusement aujourd'hui. Ainsi toutes les valeurs intellectuelles de notre pays pourront trouver leur juste place, pourront avoir leur pleine activité. C'est pour cela que je voudrais adresser en terminant mes remerciements au corps enseignant de notre pays, à la Société pédagogique de la Suisse romande et au corps des instituteurs primaires de notre canton tout spécialement. Que l'œuvre qu'ils ont entreprise soit continuée, et, c'est là mon vœu, que les autorités, les pouvoirs publics, leur accordent l'assistance dont ils ont justement besoin. (*Bravos et vifs applaudissements.*)

M. Albert MALCHE, directeur de l'Enseignement primaire.

Mesdames, Messieurs, chers collègues. Ceux d'entre nous qui sont étrangers et qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette réunion me pardonneront si obéissant à notre major de table, je sacrifie à une vieille tradition nationale qui consiste, dans une solennité de ce genre, à faire une part à la patrie.

Ce rite, en des temps ordinaires, serait infiniment agréable à accomplir. Autrefois il était facile d'associer les libations de la fin d'un banquet à l'idée de la terre nourricière qui produit ce vin généreux dont on vouait une gorgée à l'avenir du pays.

Aujourd'hui, devant un avenir troublé, ce geste est un peu moins aisé. Et cependant, dans un congrès d'instituteurs, alors que,— comme on dit chez nous en usant d'un terme admirable, — tous les « régents » de la Suisse romande sont réunis, il ne serait pas admissible que ceux qui éduquent les citoyens de demain, ceux qui ont en régie l'espoir de la patrie, n'eussent pas le désir et le devoir de parler un instant ensemble de cette même patrie.

Vous tous, chers collègues de l'enseignement primaire, qui représentez plusieurs cantons, plusieurs communes de notre pays romand, vous êtes déjà par vous-mêmes comme une émanation de cette patrie multiple et une tout à la fois, et ce n'est pas par un simple hasard qu'on a réuni ici ces drapeaux, qu'on nous a couverts même de cet immense drapeau fédéral qui, à l'insu de la plupart d'entre vous a dominé notre réunion d'aujourd'hui comme sur la tête des gens libres le ciel bleu s'étend.

Mesdames et Messieurs, cette patrie qu'on célébrait naguère et dont je viens de vous parler, nous ne l'avons pas oubliée. Seulement, dans l'époque grave que nous traversons, il est tout à fait naturel que l'amour du pays change un peu, qu'il se nuance d'une façon nouvelle et que ce sentiment exige quelque recueillement et quelque discrétion.

Il était peut-être trop facile dans le temps de célébrer le magnifique pays qui nous est échu en partage, trop facile peut-être de tourner les regards vers le passé et de remercier tous ceux qui nous avaient fait un nid confortable dont nous étions devenus les heureux bénéficiaires ; il était peut-être trop simple de se dire que grâce à ces ancêtres dont nous parlions à nos petits élèves, il n'y en avait point comme nous.

Cette espèce de contemplation béate de nos avantages nationaux, cette espèce de petite gloriole patriotique qui satisfaisait toujours si agréablement notre amour-propre, en réalité je ne regrette pas beaucoup aujourd'hui que cela soit relégué au « magasin d'accessoires ». (*Bravos.*)

Il y a, Mesdames et Messieurs, un autre patriotisme que celui du passé, que celui de la patrie toute faite dont nous bénéficions et à laquelle nous donnons beaucoup moins que nous ne recevons d'elle ; il y a une autre patrie et il est tout à fait naturel que ce soit celle que les instituteurs portent de préférence dans leur cœur ; vous savez de quelle patrie je parle, c'est celle d'aujourd'hui et c'est celle de demain. Celle-là, on la fait, celle-là on lui doit quelque chose, on n'a pas le droit de la laisser telle qu'on l'a trouvée, il faut la façonner de ses mains, de son cœur, de son esprit, il faut la rendre plus belle qu'elle nous

a été donnée. A ce prix seulement on aura été bon citoyen et bon patriote. (*Bravos et vifs applaudissements.*)

Chers collègues, c'est cet esprit de patriotisme actif que je voudrais voir grandir dans les cœurs de chacun de nous. Ce matin il a été question de l'école active et dans cette école telle que nous la concevons, il n'est pas possible de supposer un patriotisme passif, celui qui ne fait que recevoir ; vous savez tous quel est votre véritable devoir au point de vue de la patrie, vous savez bien que vous l'accomplissez tous les jours en cultivant dans le cœur de chacun des élèves qui vous sont confiés ces sentiments de solidarité, d'abnégation, de générosité, qui sont le véritable fond du patriotisme agissant. C'est en faisant cela que vous rendez le plus grand service à notre pays.

En vérité, — car je voudrais terminer par une image qui se gravât dans tous les esprits, — lorsqu'on pense à cette activité du corps des instituteurs publics dans toute notre terre romande, dans toute notre Suisse, car nos Confédérés de langue allemande et italienne en font autant de leur côté, on se dit que nous précédons les enfants de la patrie comme ces licteurs romains qui ouvraient le cortège. Nous portons sur nos épaules les attributs de la puissance populaire, nous annonçons le souverain qui va venir. Ce souverain de demain, au sens de notre Rousseau, c'est le peuple qui grandit, c'est ce petit garçon, cette tête blonde un peu indisciplinée, c'est aussi, Mesdames les institutrices, cette fillette que vous préparez, c'est toute cette cohorte de nos écoles qui sera la véritable, l'unique force du pays.

Le toast à la patrie que des instituteurs suisses doivent porter, il se résume en un seul mot : A demain et que la patrie de demain soit plus belle que celle d'aujourd'hui ! (*Bravos et vifs applaudissements.*)

M. Paul Lapie, directeur de l'Enseignement primaire au Ministère français de l'Instruction publique.

Mesdames, Messieurs, Je suis très touché de l'accueil que vous avez bien voulu faire à ma présence à cette tribune. M. Duvillard m'a prié tout à l'heure de me considérer ici comme en famille ; laissez-moi vous dire que depuis que je suis dans vos murs j'ai tout à fait l'impression d'être en famille, je n'ai pas du tout la sensation d'avoir quitté mon pays. D'ailleurs, avant même de venir ici, j'étais bien sûr de pouvoir me considérer au milieu de vous comme étant en famille, car il y a bien longtemps, — depuis, pourrais-je dire, l'origine de ma pensée civique, — que j'ai l'habitude de considérer la Suisse comme étant pour moi une autre patrie. Il y a bien longtemps que j'ai pour la démocratie suisse la plus fervente admiration ; il y a bien longtemps que je considère votre démocratie comme le modèle de la nôtre. Si vous me permettez même de vous exprimer un souvenir personnel, je vous dirai qu'il y a une trentaine d'années, lorsque dans notre pays de France la démocratie semblait en danger, au temps lointain du boulangisme, nous étions quelques-uns dans ma génération à nous dire que si la démocratie devait en France céder le pas à l'impérialisme, au césarisme, nous chercherions en Suisse une autre patrie.

Et, Mesdames et Messieurs, si je n'avais pas ce sentiment avant de venir à Genève, je l'aurais maintenant que j'ai entendu les discours qui viennent

d'être prononcés à ce banquet. Laissez-moi faire une petite comparaison. Chez nous, dans un banquet comme le vôtre, un fonctionnaire se lève à la fin et porte un toast, comme M. Malche, directeur de l'Enseignement primaire de Genève vient de monter à cette tribune pour porter un toast, mais ce n'est pas à la patrie que ce fonctionnaire porte un toast, c'est au président de la République. Je trouve entre ces deux faits une différence tout à fait significative.

Ce n'est pas seulement en tant que démocratie que j'aime et que j'admire la Suisse, c'est aussi comme patrie de nos idées pédagogiques.

Il m'est arrivé, dans une histoire assez sommaire de la pédagogie que j'appelais la « pédagogie française », d'annexer un peu la République de Genève, puisque le personnage le plus important de ma pédagogie « française », c'est Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève. Vous m'excuserez de cette annexion morale, vous pouvez être sûrs que je n'en souhaite pas d'autre et je ne connais pas de citoyen français qui en souhaite d'autre. Mais nous sommes en France accoutumés à considérer les idées pédagogiques de Jean-Jacques Rousseau comme étant nôtres, comme elles sont vôtres. Nous sommes habitués à considérer ce que nous appellerons, si vous voulez, la pédagogie franco-suisse comme l'idéal de l'éducateur, de l'éducateur qui a le souci de la liberté et de la raison et qui désire de toutes les façons possibles réaliser ce qu'on appelait ce matin l'école active. C'est à la fois parce que nous aimons la démocratie et parce que nous aimons la pédagogie libérale et rationnelle, que nous avons pour votre pays et pour votre pédagogie l'admiration que j'essaie de définir.

Je veux ajouter que dans votre pays, si j'en juge d'après ce que j'ai vu jusqu'à présent, les éducateurs demeurent fidèles à ces principes libéraux et rationnels qui ont inspiré l'auteur de l'*Emile*. Votre Société pédagogique romande est florissante et active et je ne pourrais pas vous dissimuler le plaisir que j'ai éprouvé ce matin et ne pas vous dire combien j'ai apprécié la haute tenue de cette discussion.

J'ai assisté en France à bien des conférences pédagogiques, à bien des conférences d'instituteurs. Je dois dire que j'éprouve toujours beaucoup de plaisir à assister aux réunions que les instituteurs tiennent chaque année dans leur chef-lieu de canton et où se discutent des questions d'éducation. Les discussions, là aussi, sont intéressantes, sont vivantes. Peut-être, cependant, ayant un caractère officiel que n'a pas votre congrès, sont-elles moins spontanées ; elles répondent moins, pour reprendre les expressions qui avaient cours ce matin, aux principes de l'école active. Elles ont une autre infériorité. Comme votre congrès, elles se terminent en général par un banquet, mais à ces banquets, j'ai souvent entendu tel ou tel des assistants y aller de sa petite romance, j'ai rarement entendu des chants en chœur. Au contraire ici vous savez tous chanter en chœur. Il y a là un symptôme qui semble prouver que l'individualisme avec ses excès est peut-être plus développé chez nous, tandis que le sentiment de la solidarité qui se manifeste par ce chant choral est plus développé chez vous. De cela encore, je vous félicite.

Ceci dit, je voudrais terminer en buvant à la prospérité de la Société pédagogique romande, mais je me demande si c'est la peine (*Rires*), car tout ce que je vois me prouve sa prospérité manifeste. Vous avez même votre vin ; vous

avez l'air d'être propriétaires. (*Rires*) Peut-être n'est-ce qu'une apparence, mais en tout cas elle prouve, cette apparence, que vous êtes vraiment dans un état de prospérité que je ne puis que jalouser. Néanmoins, toute prospérité pouvant toujours devenir plus grande, je bois à la prospérité de la Société pédagogique romande et à la démocratie suisse. (*Bravos et vifs applaudissements.*)

M. Marius STOESSEL, conseiller administratif de la ville de Genève.

Mesdames et Messieurs, je désire, au nom des autorités administratives et municipales de la ville de Genève et des autres communes du canton, vous remercier, Monsieur le président, bien sincèrement, de votre aimable invitation à laquelle nous avons été très heureux de pouvoir répondre en quelque sorte unanimement.

Comme vous le savez, le rôle des communes, chez nous, en matière d'instruction publique, est un rôle purement financier et non éducatif. Dans le spirituel discours que vous avez prononcé il y a un instant, Monsieur le président, vous avez jeté une sorte de cri d'alarme. Ce cri d'alarme, nous l'avons compris. Nous savons qu'il y a chez nous un certain nombre de citoyens qui, effrayés de la situation financière de notre pays, cherchent à faire des économies on peut dire dans toutes les directions.

Veuillez bien croire, Monsieur le président et Mesdames et Messieurs les membres de la Société pédagogique de Genève en particulier, que les communes auxquelles nous appartenons sont de celles qui ne mettront jamais dans leur budget la moindre restriction en ce qui concerne l'avenir de notre population scolaire. (*Bravos.*)

Vos excellents rapports, que j'ai lus, sur l'école active et sur l'école unique, vous font honneur à vous instituteurs, qui savez ne pas vous ankyloser et cherchez dans un avenir toujours plus beau à faire de notre jeunesse une jeunesse saine et forte, digne de la patrie suisse et par conséquent de notre patrie genevoise en particulier. A vous, instituteurs, nos remerciements et nos vœux. (*Bravos et vifs applaudissements.*)

Banquet du samedi 12 juillet.

M. M. HOCHSTAETTER, préside avec une éloquence sonore la dernière réunion officielle du congrès. Et voici que parlent nos distingués présidents des sections cantonales :

M. LARAVOIRE. — Mesdames, Messieurs, permettez-moi de vous remercier encore une fois au nom de la Société pédagogique genevoise, au nom de la section des Dames et de la section des Messieurs de l'Union des instituteurs primaires genevois et de saluer la présence à notre repas d'aujourd'hui d'un représentant du Conseil municipal de la Ville de Genève, en la personne de M. de Mirbach, d'un délégué du Département de l'Instruction publique de Fribourg, M. Barbey, directeur de l'enseignement secondaire, de M. Ferrari, directeur d'une école normale de Locarno et d'un groupe imposant d'inspecteurs du canton de Vaud que je remercie pour l'intérêt qu'ils portent à nos manifestations. (*Bravos et applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, chers collègues romands, les relations que nous entretenons entre sections romandes nous ont montré combien nos soucis professionnels sont communs. Nous vivons à l'heure actuelle une époque pénible pour l'école ; les besoins de l'école primaire en particulier sont trop méconnus. L'intérêt pour l'idéal républicain et démocratique qui devrait être le nôtre, hélas ! est ébranlé par des affairismes de toutes sortes et par les manquements aux devoirs civiques de beaucoup de citoyens. Il appartient aux instituteurs primaires de le dire, mais pour le dire, ne l'oublions pas, il faut prêcher d'exemple et pour prêcher d'exemple, il faut savoir se consacrer. Ne l'oublions jamais.

Chers collègues, nous avons raison de fortifier nos organisations professionnelles. C'est le corps des instituteurs qui, uni toujours davantage, peut relever l'idéal moral du pays. En travaillant de mieux en mieux, nous défendrons ainsi l'idéal d'humanité qui doit être le nôtre. (*Applaudissements.*)

Chers amis, je m'en voudrais à cette occasion de ne pas rendre hommage aux braves militants, instituteurs et éducateurs de France. Nous avons la joie de saluer au milieu de nous un de leurs représentants en la personne de notre collègue Tortillet.

Si nos collègues français sont arrivés à recouvrer leur influence morale, ils le doivent à leur patience, à leur travail syndical, et je vous invite, Mesdames et Messieurs, à suivre leur exemple. Faisons en sorte que notre tâche sociale soit accomplie toujours au plus près de notre conscience. (*Vifs applaudissements.*)

M. Matthey, président de la Société pédagogique neuchâteloise. — Chers collègues genevois. A la suite d'un arrangement à l'amiable avec nos collègues vaudois, je vous exprime en leur nom et au nom des Neuchâtelois, nos félicitations pour le courage, je dis le courage, que vous avez montré en assumant l'organisation de ce XXIe Congrès. Vous l'avez fait dans des conditions exceptionnellement défavorables que les organisateurs du précédent congrès n'ont pas connues. D'abord les difficultés financières. Les subventions habituelles des pouvoirs publics ont été réduites dans une sensible mesure, ou même supprimées complètement, d'où la nécessité, pour nos organisateurs, d'exiger de notre part un sacrifice un peu supérieur à celui qu'on exigeait d'habitude. La participation s'en est un peu ressentie, comme elle s'est ressentie, hélas ! du fait que Genève est aux confins de notre pays, ce qui représente pour les participants des frais de déplacement assez considérables, et dans cette période de diminution de traitements tous n'ont pu s'imposer ce sacrifice.

Aussi, me permettrez-vous en cet instant d'adresser une pensée d'amicale sympathie à tous ceux qui sont retenus à la maison pour des raisons d'économie.

A côté de ces difficultés d'ordre matériel, vous avez dû organiser le congrès dans un moment où l'opinion publique, comme vient de le dire M. Laravoire, est plutôt défavorable à l'enseignement primaire. Vous savez qu'il n'y a pas que les diminutions de traitements qui nous affligent, mais aussi le fait que les dépenses de l'enseignement primaire sont réduites dans des proportions sensibles. Il me semble dès lors que les proportions ne sont pas respectées. Dans les autres ordres d'enseignement on économise beaucoup moins alors qu'on

exige davantage de nous au point de vue travail. Comme le disait M. Duvillard, on tend à assimiler le travail de l'éducateur à celui d'un simple fonctionnaire et je dirai même plus, à celui d'un simple artisan.

Dans des conditions morales si défavorables, j'admire le courage de nos amis genevois et je les félicite de ne pas avoir reculé devant l'organisation de ce congrès. Autant c'est un plaisir d'organiser une manifestation lorsque l'opinion publique est favorable, autant c'est déprimant de le faire dans les conditions que je viens d'indiquer et je m'associe pleinement à l'appel du Bureau de la Romande qui disait : Ce congrès est une protestation. M. Laravoire l'a dit tout à l'heure, les adversaires de l'école populaire saisissent comme prétexte toutes les économies à réaliser et cherchent ainsi à attaquer l'influence de l'école populaire. Qu'ils sachent que ce congrès est une manifestation de notre volonté de ne rien laisser enlever du patrimoine de l'école primaire et qu'il vient en somme confirmer tous les efforts que nous avons faits dans nos diverses sections pour lutter contre les adversaires de l'école populaire. Nous partons de Genève fortifiés dans notre sentiment du devoir à accomplir et dans la volonté de lutter pour le maintien de l'influence de l'école qui nous est chère.

Malgré ces difficultés, chers amis genevois, votre congrès a une organisation parfaite ; je vous en remercie et vous en félicite. Nous emportons de notre séjour à Genève le meilleur souvenir. Nous emportons un souvenir excellent de votre chaude hospitalité et de votre non moins chaude amitié ; nous emportons le sentiment que les travaux de ces deux journées laisseront quelque chose d'utile pour l'école primaire.

En terminant je veux adresser mes remerciements émus au Comité d'organisation du XXIe Congrès, à l'Union des instituteurs genevois qui a pris une part prépondérante à l'organisation de ce congrès, à vous tous, chers amis genevois, nos remerciements et nos félicitations. (*Applaudissements nourris et prolongés.*)

M. Tortillet, délégué des instituteurs de l'Ain. — Messieurs, chers collègues, mes chers camarades. J'aurais bien voulu vous dispenser de mon discours, car vous en avez entendu de très éloquents ; c'est cependant sur les instances de mes camarades et pour répondre au vœu de notre secrétaire général, que je prends la parole au nom des camarades syndiqués.

Je suis très heureux de l'honneur qui m'a été fait d'être délégué, avec mon vieil ami Buathier, pour vous apporter le salut fraternel du syndicat des instituteurs du Département de l'Ain.

C'est une vieille tradition déjà que cet échange de vœux entre des associations sœurs et voisines, à intervalles réguliers. La guerre avait arrêté cette tradition ; elle a heureusement repris l'an dernier et à notre assemblée générale de Bellegarde, nous avions le très grand plaisir d'entendre M. Laravoire, président de l'Union des instituteurs genevois. Je suis tout spécialement mandaté pour faire dès maintenant des invitations à notre prochaine réunion annuelle qui aura lieu à Bourg le 31 juillet.

Ces relations ont, pour nous Français en particulier, des avantages multi-

ples. M. Laravoire disait l'an dernier que l'entente entre les instituteurs des divers pays était un gage nécessaire pour l'établissement d'une paix universelle et durable. Nous souscrivons pleinement à ces paroles de sagesse et de fraternité humaine. Oui, la question primordiale, celle qui domine toutes les autres, demeure la question de la paix. A quoi bon songer à améliorer l'espèce humaine au point de vue physique comme au point de vue moral, à quoi bon travailler pour préparar une cité d'harmonie et de bonté, si un conflit armé peut demain décimer la partie la plus jeune, la plus vaillante de chaque pays, en anéantissant les richesses péniblement amassées ? Notre vœu le plus cher, nos préoccupations de chaque instant doivent être l'établissement d'une union définitive entre les peuples. (*Applaudissements.*)

Ici, à Genève, au siège de la Société des Nations, qui prépare cette ère de paix et de fraternité, nous nous sentons particulièrement bien placés pour dire notre espoir et crier notre haine de la guerre.

Nous sentons aussi que c'est le lieu le mieux désigné pour songer à une ère meilleure où règnera plus de justice et de liberté, puisque Genève, la grande cité libre et généreuse, abrite le Bureau international du Travail que notre grand et vénéré ami Albert Thomas dirige avec une si haute compétence.

Ces institutions n'ont pas encore apporté le bonheur absolu, mais elles sont le vivant témoignage d'une profonde évolution des esprits : désormais l'idée de l'union des peuples n'est plus un vain mot. Ce temple de la paix revêt à nos yeux une haute signification, le temple du travail atteste le grand rôle que les travailleurs doivent jouer dans la société de demain.

Mes chers collègues, nous ne venons pas seulement communier avec vous en ces heures de joie laborieuse, sous les auspices de la Société des Nations et du Bureau international du Travail, mais nous sommes très heureux d'avoir l'occasion de nous inspirer de vos exemples et de vos efforts dans la voie du progrès de l'éducation.

Sans humilité, il nous faut déclarer que nous n'avons pas encore réalisé tous les progrès auxquels vous avez atteint et notre école primaire dans son ensemble reste inférieure à la vôtre.

Ces exemples, ces efforts d'ailleurs ne nous sont pas inconnus. J'assistais, il y a quatre ans, à votre XXe congrès à Neuchâtel, comme délégué de la Fédération des syndicats d'instituteurs de France. J'ai dit à mon retour à mes camarades quel grand rôle jouait l'école suisse et la Société pédagogique de la Suisse romande dans l'œuvre de rénovation de l'école primaire entreprise dans le monde. J'ai particulièrement applaudi l'admirable rapport de votre président, M. Duvillard, sur l'examen des tendances de l'enseignement primaire actuel. Les résolutions adoptées à Neuchâtel nous ont inspirés dans nos efforts pour apporter à ce grand travail de réforme de l'école notre pierre modeste, notre active collaboration. C'est que nos préoccupations sont les mêmes : par une coïncidence qui n'a rien de fortuit, à votre congrès, comme au prochain congrès de notre syndicat national qui aura lieu à Lyon les 7 et 8 août prochain, figure à l'ordre du jour la question de l'école active. Nous avons discuté à notre congrès du Havre, il y a trois ans, la question de l'école unique qui fait l'objet de vos

délibérations. C'est dans un même esprit de progrès et d'ardente affection pour la petite école du peuple que nous abordons l'examen de ces grands problèmes de l'enseignement.

Nous avons sur vous, mes chers collègues, un retard que nous nous efforçons de rattraper, mais qui demeure encore considérable. Ce retard tient surtout à la différence de nos institutions ; les vôtres sont essentiellement démocratiques, tandis que les nôtres demeurent encore profondément monarchistes. L'autorité y est puissante et ne voit pas sans regret les fonctionnaires s'organiser et réclamer leur part légitime de la gestion des affaires publiques.

Cela explique la situation encore difficile de l'enseignement primaire à côté d'un enseignement secondaire qui fait la gloire exclusive de notre pays. Seule l'institution d'une école unique, par la force des choses, assurera à l'école primaire le grand rôle qu'elle doit jouer.

Nous venons de traverser des années difficiles. Nos organisations professionnelles ont pu vivre malgré tout, grâce à leur forte cohésion, à l'esprit démocratique qui animait la majorité des instituteurs. Non seulement nos syndicats étaient menacés, mais l'école laïque elle-même était en grand péril. Depuis le 11 mai nos destinées semblent bien différentes. Notre sécurité est plus grande, nos syndicats sont désormais reconnus, nos révoqués vont être réintégrés (*vifs applaudissements*) et les instituteurs pourront désormais collaborer avec l'administration pour organiser l'enseignement primaire. C'est une question qui nous tient grandement à cœur que celle de la collaboration. Il était temps qu'elle devienne effective. La nouvelle organisation de l'enseignement, dont l'éminent directeur de l'Enseignement primaire, M. Lapie, est le très grand initiateur, menaçait de rester lettre morte. Savant et élégant édifice, elle ne pouvait devenir une réalité que par la volonté librement consentie des instituteurs.

Les instituteurs ne peuvent être des rénovateurs que s'il leur est possible d'adapter, en toute connaissance de cause, ces nouveaux programmes au milieu et aux circonstances, que s'ils en sont les commentateurs libres et enthousiastes.

Vous avez eu le très grand plaisir d'entendre M. le directeur de l'Enseignement primaire. Ce plaisir et cet intérêt, nous ne l'aurons pas. Entre nos organisations corporatives et l'administration existent des cloisons étanches. Avec un soin jaloux, dont vous vous étonnerez, vous qui avez comme président un inspecteur primaire, nous écartons de nos délibérations aussi bien nos chefs que les députés. C'est un état d'esprit que l'on peut déplorer, dont les conséquences ne sont pas toutes heureuses certainement, mais que l'on explique aisément et contre lequel il serait difficile de s'élever à l'heure actuelle.

C'est que vous êtes dans une pleine ère de liberté et que nous sommes seulement à la conquête de cette liberté. L'esprit de lutte est souvent injuste, puisqu'il nous prive du plaisir d'entendre ceux-là même que nous sentons, parmi nos chefs, de véritables amis.

Mes chers collègues, les instituteurs du Département de l'Ain vous remercient de les avoir conviés à vos assises. Nous sommes plus que vos voisins, un arrondissement entier entretient avec vous des relations étroites et nous appe-

lons volontiers nos collègues du pays de Gex des Suisses, et cela, sans le prendre en mauvaise part.

Une partie notable de votre laborieuse population agricole s'en vient chez nous combler bien des vides faits par la guerre meurtrière. Les liens entre les deux peuples doivent devenir plus étroits encore. Je n'oublierai pas de témoigner la gratitude de tous les Français à l'égard des Suisses qui ont aidé à adoucir les tourments de la guerre en recevant les grands blessés et en renseignant les familles sur le sort des soldats disparus.

Pour tout cela, merci bien cordialement.

Je salue avec vous la prochaine et définitive fraternité des peuples et la paix universelle.

Je salue l'école primaire et je fais des vœux pour l'avenir de cette école en Suisse.

Je salue ses instituteurs et les membres de la Société pédagogique de la Suisse romande, à laquelle je souhaite pleine prospérité. (*Applaudissements vifs et prolongés.*)

M. Barbey, délégué du Département de l'Instruction publique à Fribourg. — Mesdames, Messieurs, chers amis. Il m'incombe l'agréable mission de vous apporter ici la sympathie forte et profonde du canton de Fribourg, et Fribourg est historiquement le plus grand des cantons mixtes à majorité romande. C'est pourquoi il ne peut que se réjouir de tout ce qui se fait à Genève sur le terrain romand.

Cette journée est particulièrement réconfortante non seulement pour vous, Mesdames et Messieurs, non seulement pour la future école, mais encore, je puis le dire sans arrière-pensée, pour le canton de Fribourg et je m'en irai le cœur réjoui par les excellentes impressions de ces belles et fructueuses journées.

J'ai l'honneur de parler au nom du Département de l'Instruction publique de mon canton et en même temps je puis certainement le faire au nom de la Société pédagogique fribourgeoise. (*Applaudissements.*) A ce titre-là, je tiens à vous dire, Mesdames et Messieurs, que nos liens doivent se fortifier dans l'avenir, car certes, des aspirations communes nous en avons. Tout d'abord notre champ d'action est en somme le même, et l'idéal vers lequel convergent nos efforts est le même également, puisqu'il vise au bonheur physique, intellectuel, moral, social de l'individu et de la société. C'est à cela que nous travaillons tous, Mesdames et Messieurs, et, sur le terrain de l'attitude que nous devons avoir quand il s'agit des amis de l'école vis-à-vis de leurs adversaires, nous devons faire preuve d'une défensive sans polémique, mais ferme tout de même.

Il s'agit d'assurer à l'école ses droits et de vouloir son développement.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, j'exprime un vœu, et ce vœu n'est point théorique, soyez-en persuadés, j'y travaillerai de toutes mes forces dans mon activité. J'exprime le vœu que nous ayons des relations plus suivies et que pour le prochain congrès romand il n'y ait pas qu'un représentant du Département de l'Instruction publique, mais que la Société pédagogique

fribourgeoise soit particulièrement représentée par un bon nombre de ses membres. (*Bravos.*)

Nous apprendrons, Mesdames et Messieurs, à mieux nous connaître, à savoir mieux nous estimer et nous apprécier. C'est un des résultats de cette journée, à mon point de vue, car j'ai entendu dans les séances et dans les banquets des paroles qui sonnaient toutes à l'unisson de nos aspirations fribourgeoises. (*Bravos.*)

Je termine, Mesdames et Messieurs, en portant mon toast le plus chaleureux à l'idéal pédagogique romand et à l'entente toujours meilleure et toujours plus fraternelle de tous les cantons qui composent la famille pédagogique romande. (*Bravos.*)

COURS DE CHANT

Ce premier essai a pleinement réussi. Plus de quarante « élèves » ont suivi avec assiduité et intérêt cours et conférences.

M. F. Mathil, un directeur dont le talent n'est égalé que par son extrême modestie, présenta la méthode d'enseignement du chant des écoles genevoises. Elle est l'application libre des principes galinistes à l'étude de la notation sur la portée. Les exercices pratiques ne furent pas négligés : l'étude de 22 chansons harmonisées par M. F. Mathil et éditées à l'occasion du cours par la S. P. R. permit de contrôler la valeur des principes théoriques énoncés.

Trois conférences agrémentèrent le programme. M. E. Unger, instituteur et critique musical, parla des mélodies populaires à la recherche et à l'harmonisation desquelles il s'est voué tout entier, offrant à ses collègues les chansons les plus caractéristiques que le folklore des différents pays a conservées. M. P. Bœpplé, professeur, fit partager à son auditoire son enthousiasme pour la méthode Dalcroze. Méthode ici ne saurait être pris au sens étroit du mot. La « Rythmique » est avant tout une éducation, une discipline profitable, non seulement à l'étude de la musique et de la plastique animée, mais aussi au développement intellectuel et artistique de l'individu. La méthode Dalcroze a donc sa place à l'école primaire, des résultats fort encourageants ont déjà été portés à son actif.

Comment les habitants du pays de Vaud sont-ils devenus si sensibles à la beauté du chant choral, comment le goût des belles mélodies s'est-il développé en terre vaudoise ? M. A. Porchet, inspecteur des écoles à Lausanne, le montra fort bien. Il résuma en un tableau saisissant allant de la Réforme à nos jours, les essais nombreux sans cesse améliorés qui ont abouti à l'adoption de la méthode Mayor pour l'enseignement du solfège et à l'élaboration du recueil « Chante Jeunesse ».

Une réception très cordiale groupa au Parc des Eaux-Vives les participants et les membres de l'U. I. P. G. et la promenade en « mouette » qui eut lieu le lendemain obtint un légitime succès. M. Mathil reçut force compliments de ses élèves : le Comité central de la S. P. R. est heureux aujourd'hui de joindre ses félicitations à ces témoignages d'estime et de gratitude.

SOIRÉE FAMILIÈRE ET EXCURSION AU LAC D'ANNECY

Un programme de choix, un public enthousiaste, des rires et des applaudissements sans fin !

Faut-il tout rappeler ? A quoi bon exciter les regrets des absents ! Vous voulez savoir ? Eh bien, oyez donc :

Un orchestre excellent dirigé avec précision par notre collègue Mathil précède la revue signée M. Grange et J. Faes. Ah ! la revue... Pour une fois, certains absents n'eurent pas tort... Mais, prenons garde !... Remercions auteurs et acteurs, les uns de leurs traits d'esprit, les autres qui ont si bien rendu les spirituels couplets.

Le groupe d'élèves de M. F. Tissot chanta « con amore » de délicieuses chansons populaires et Mlle Ferraris conquit son public, heureux de bénéficier de son beau talent.

En fin de spectacle : un régal ! Disons aux « Amis de l'Instruction » notre gratitude d'avoir si aimablement répondu à notre appel. La « Chance du mari » fut jouée avec tant de brio que les minutes semblèrent secondes du commencement à la fin de cet acte trop court.

Le rapporteur n'a pas assisté au bal qui suivit, mais il a su que tard, très tard même, des couples nombreux tourbillonnèrent aux sons d'un jazz-band endiablé. Mains qui se joignent, amitiés qui se nouent, paroles qui s'échangent : frivoles parfois et parfois plus tendres... Congrès de la S. P. R., de combien de bonheurs ignorés fûtes-vous la délicieuse préface ?

Comme fumée s'envole au vent du soir, les soucis des chefs de course disparurent au matin du dimanche 13 juillet, lorsque la foule des excursionnistes de la S. P. R. envahit les wagons du P. L. M. Et quel entrain ! Malgré les nombreux changements de voitures et les longs arrêts, la bonne humeur domina : le temps paraît court à qui sait chanter.

Annecy ! Quel dommage de devoir prendre si rapidement l'excellent repas que nous servit le tenancier de l'Hôtel Terminus ; louons notre hôte de son ingéniosité : servir la glace dans des assiettes chauffées n'est-il pas le comble de la prévenance envers des voyageurs pressés ?

La promenade en bateau fut un véritable délassement ; trois journées de congrès, un siège confortable et le battement monotone des roues à aubes prédisposent au sommeil réparateur... Au réveil, la rive est plus verdoyante et l'on apprécie mieux la beauté tranquille ou sévère des sites qui défilent devant les yeux.

L'heure du retour vient trop vite. Aux derniers rayons du soleil se donne la dernière poignée de mains... Le charme est rompu, le congrès cette fois, est bien fini.

Nous ne terminerons pas sans adresser l'expression de notre gratitude aux autorités fédérales, cantonales et communales qui nous ont apporté leur appui moral et leur aide financière si précieuse.

A nos collègues qui se sont dépensés sans compter dans les commissions,

nous devons un témoignage de vive reconnaissance. Si l'organisation du congrès a permis la parfaite réussite de celui-ci, on le doit, avant tout, à leur dévouement et à leur bon travail. Merci enfin aux congressistes eux-mêmes : malgré les difficultés actuelles et le sacrifice financier qu'impliquait la participation au congrès, les instituteurs et institutrices romands ont entendu l'appel qui leur était adressé : nous leur esprimons toute notre gratitude.

Le congrès est achevé, nous avons la satisfaction d'avoir répondu avec dignité aux accusations injustifiées formulées contre l'école et contre ses maîtres. Dédaigneux des critiques amères, fruits de l'égoïsme et de la jalousie, nous avons accompli du travail utile en discutant et en adoptant les conclusions des rapports de nos collègues Richard et Chantrens. Nous avons maintenu dans le passé, nous maintiendrons dans l'avenir les traditions de l'école populaire qui ont fait la gloire et la prospérité de notre pays. Cela, nous le disons sans orgueil, mais sans fausse modestie.

Instituteurs, institutrices, mes chers collègues, nous aurons encore des luttes à soutenir, de durs combats à livrer, mais nous avons repris courage ensemble et nous nous sommes quittés fortifiés après avoir resserré les liens d'amitié qui nous unissent.

Espérons en la venue prochaine d'une ère nouvelle de prospérité générale, où le développement et le progrès de l'école seront la préoccupation constante des conseils du pays et de l'opinion publique régénérée, où les éducateurs des enfants du peuple, toujours plus conscients de leur tâche sociale, auront dans la société la place que mérite la grande mission qu'ils accomplissent, entourés qu'ils seront de l'estime et de la confiance de tous.

Puisse le soleil éclatant dont la lumière bienfaisante resplendit pour la joie de nos yeux pendant les journées du congrès de Genève, se lever bientôt sur ce monde nouveau que nous appelons de nos vœux fervents et que nous préparerons en accomplissant notre tâche journalière avec toujours plus de zèle, avec toujours plus de foi.

1er août 1924. ROBERT DOTTRENS.

LUIS BORRUAT. **Organizacion de las clases pre-escolares.** Santa-Fé 1924. 260 p. in-12, illustré.

Un de nos compatriotes transplanté de bonne heure en Argentine a fait là une belle carrière pédagogique. Inspecteur de l'enseignement normal et spécial, il est chargé par le gouvernement de l'Etat de Santa-Fé de rédiger un manuel comprenant des renseignements sur les diverses méthodes d'enseignement pré-scolaires et des indications sur ce que les maîtres argentins en peuvent appliquer. Il nous envoie un livre où Frœbel, Montessori, Decroly, La Maison des Petits sont étudiés dans leurs principes et dans leurs réalisations. L'activité, le jeu, la liberté, la spontanéité sont au premier plan. Les jeux Decroly sont étudiés en détail, la classe en plein air y est préconisée. Sans prétendre à être original, M. Borruat a donné là aux institutrices d'écoles maternelles de son pays un vrai guide, un guide d'avant-garde. P. B.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.

LIBRAIRIE PAYOT & Cie

Lausanne — Genève — Neuchâtel — Vevey — Montreux — Berne

LE LIVRE POUR TOUS

NOUVELLE COLLECTION POPULAIRE

LA FEMME EN GRIS, par H. Sudermann, 1 volume in-16 broché, de 160 pages, avec illustration en couleurs sur la couverture, **95 cent.**

CONTES EXTRAORDINAIRES, par Ed. Poë, 1 volume in-16 broché, de 64 pages, avec illustration en couleurs sur la couverture, **45 cent.**

Après les deux petits volumes si bien accueillis du public : *Sous la Terreur* et *Le Légionnaire héroïque*, la Société des Lectures populaires en édite deux autres qui, sûrement, ne seront pas moins appréciés. Le premier est le chef-d'œuvre du grand romancier Sudermann, *La Femme en gris*. Cette histoire, tour à tour tragique et touchante, est profondément humaine ; elle ressemble à un jour d'orage que termine une soirée sereine. Ce beau roman pourrait être résumé par le mot que Beethoven donne pour épigraphe à sa neuvième symphonie : « A la joie par la douleur ».

Le second volume réunit les plus impressionnants d'entre les contes d'Edgar Poë, dans la traduction de Baudelaire. Ceux qui aiment à sentir leurs cheveux se dresser sur leur tête trouveront amplement à se satisfaire en suivant les péripéties du « Double assassinat dans la rue Morgue » ou celles de la « Descente dans le Mælström ».

Dans les villes et dans les campagnes romandes, nombreuses sont les familles qui devront, l'hiver prochain, de belles et intéressantes soirées à ces deux petits livres.

JEUNE INSTITUTEUR lucernois désirerait passer ses vacances d'automne (3 sem. dès la fin de septembre), dans une famille d'instituteur, à Lausanne ou sur les bords du Léman, pour parler le français et éventuellement prendre des leçons.

Offres à **M. Thomas Küng,** instituteur, Bruchstrasse 16, **Lucerne**. 62

PIANOS **MAISON CZAPEK**

Fournis. du Conservatoire

Mme Vve Ernst-Czapek Av. du Théâtre et Rue de la Paix

LES MEILLEURES MARQUES Cond. spéciales au Corps enseignant.

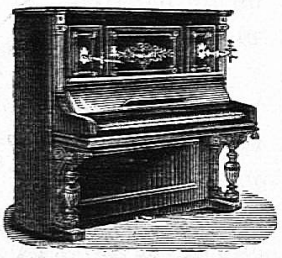

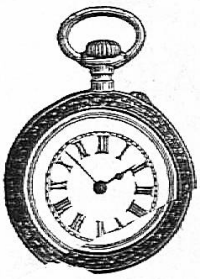

HORLOGERIE de PRÉCISION

Bijouterie fine — Montres de Genève, Longines, La Vallée — Orfèvrerie

Réparations soignées. Prix modérés.

Belle exposition de régulateurs.

Alliances en tous genres, gravure gratuite.

E. MEYLAN - REGAMEY

11, RUE NEUVE, 11 LAUSANNE TÉLÉPHONE 38.06

Agent dépositaire de VACHERON & CONSTANTIN de Genève. o o 10 % d'escompte aux membres du Corps enseignant

Pour tout ce qui concerne la publicité dans l'Educateur et le Bulletin corporatif, s'adresser directement à o o o o o

PUBLICITAS S. A.

Rue Pichard 3

LAUSANNE

Imprimeries Réunies S. A., Lausanne. — Librairie PAYOT & Cie, éditeurs responsables.

LXme ANNÉE — Nos 23. LAUSANNE, 20 septembre 1924

L'ÉDUCATEUR

ORGANE
DE LA
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE
ET DE L'INSTITUT J. J. ROUSSEAU

PARAIT TOUS LES 15 JOURS, LE SAMEDI

RÉDACTEURS :

PIERRE BOVET
Chemin Sautter, 14
GENÈVE

ALBERT CHESSEX
Chemin Vinet, 3
LAUSANNE

COMITÉ DE RÉDACTION :

J. TISSOT, Lausanne.
W ROSIER, Genève.
H.-L. GÉDET, Neuchâtel.
M. MARCHAND, Porrentruy

LIBRAIRIE PAYOT & Cie
LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHATEL
VEVEY - MONTREUX - BERNE

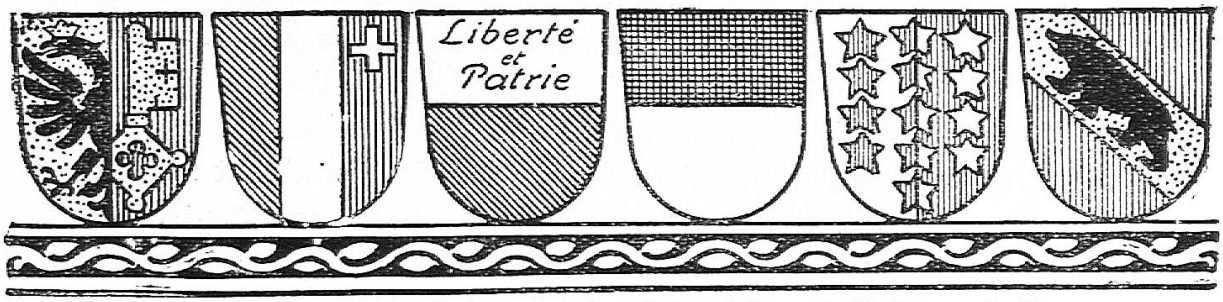

ABONNEMENTS : Suisse, fr. 8, Etranger, fr. 10. Avec *Bulletin Corporatif*, Suisse, fr. 10 Etranger, fr. 15.
Gérance de l'*Educateur* : LIBRAIRIE PAYOT & Cie. Compte de chèques postaux II 125. Joindre 30 cts. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.
SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT & Cie

Lausanne — Genève — Neuchâtel — Vevey — Montreux — Berne

VIENT DE PARAITRE :

Histoire de la Bible

par

EDOUARD MONTET

---

1 vol. in-16 relié (Nos 35 et 36 de la Collection Payot) . . fr. 4. —

L'*Histoire de la Bible* contient tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur les livres qui forment la Bible. L'auteur parle en premier lieu des langues dans lesquelles ces livres ont été composés, des causes qui en ont provoqué la collection, de l'autorité qui s'est attachée à ce recueil, des traductions célèbres qui en ont été faites dans la synagogue et dans l'Eglise chrétienne. Puis il expose l'histoire de chacun des livres en y comprenant les apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Quels en sont les auteurs ? A quelles sources ces auteurs ont-ils recouru ? A quelle époque ont-ils écrit ? Quels remaniements telle œuvre primitive a-t-elle pu recevoir ? En quoi consistent les caractères et l'originalité de ces écrits ? Dans quels lieux ont-ils été rédigés ? Telles sont les principales questions auxquelles l'auteur s'efforce de répondre, en aidant ses recherches personnelles des travaux des savants les plus compétents.

L'auteur a suivi une méthode nouvelle d'exposition consistant dans un examen théorique des questions et de leurs solutions, suivi d'une application des résultats acquis dans cette première partie aux textes bibliques (livres canoniques et apocryphes).